



## Le mot du maire

*La soirée des vœux de l'équipe et du personnel municipal a été l'occasion de faire le bilan sur le travail et les investissements effectués en 2016.*

*Ainsi que nous l'avions annoncé, 2016 aura été une année de pause dans nos travaux. Vous en trouverez le résumé en parcourant les pages de ce nouveau numéro d'Entre Lacs et Durance.*

*Cette année fut consacrée principalement à de petites acquisitions matérielles et d'équipement permettant d'être plus efficace et d'apporter de nouveaux services. 2016 fut pourtant une année charnière et nulle doute que les décisions qui furent prises durant cette année conditionneront une grande partie de l'avenir de notre commune.*

*Tout d'abord les deux acquisitions foncières de l'ensemble immobilier de l'Hôtel Fourrat, de son annexe et du domaine Queyras au centre du village, de part leur volume et leur positionnement, nous permettent désormais d'appréhender leur rénovation en tenant compte de nos souhaits de développer au cœur de notre*

*village l'activité économique et les commerces. Pour autant, nous devons poursuivre nos efforts de reconquête de notre centre village.*

*Notre réflexion sur la future place du village est achevée. Vous en trouverez sa présentation dans ce numéro. Le futur cœur de notre village proposera à la fois du stationnement facilement identifiable et accessible mais également un vaste espace central permettant toutes sortes d'activités et de festivités.*

*Le Monuments aux morts sera déplacé et mis en valeur au cœur de ce vaste espace.*

*Nous prévoyons, et cela est essentiel, sur le côté de la place la possibilité de créer dans un second temps un commerce.*

*Ce projet ambitieux ne se limite pas à la seule future place puisque Les travaux concerneront également l'extension du parc du château nous permettant ainsi de bénéficier d'un vaste espace unique dans le nord du département. Parallèlement à ces futurs investissements, nous poursuivons nos efforts pour maintenir le petit commerce*

de proximité. Après la réouverture de l'épicerie « Chez Pilou » puis l'ouverture du restaurant « la Roche aux Fouées » nous espérons avoir le plaisir de voir rouvrir le bar dans les prochains mois.

Notre intervention dans ce domaine trouve ici toute sa pertinence. En effet acheter, rénover directement ou en partenariat avec le privé, puis louer à des conditions attractives sera n'en doutons pas une réussite.

C'est au prix de ces efforts et grâce à cette formule que nous maintiendrons nos commerces de proximité, que nous conserverons nos habitants et nos services publics, que nous rendrons notre village attractif, que nous préserverons notre patrimoine existant pour favoriser le développement économique local.

Pour 2017, d'autres projets, d'autres travaux seront également programmés et financés.

Les routes de montagne seront refaites au cours des deux prochaines années, conciliant ainsi accessibilité et sécurité. Ces travaux concernent également la création d'une piste d'exploitation forestière en direction du bois du Truc. Cette dernière est la condition sine qua non pour obtenir des financements et permettre en outre l'exploitation de domaines forestiers jusqu'alors inaccessibles, difficilement exploitables et financièrement peu rentables.

Par ailleurs d'autres travaux débiteront dès la fin de l'hiver : la réfection de la place des Bonnaffés, puis progressivement le raccordement des toilettes publiques du parking sud du lac ainsi que le Micky Bar, la protection contre les chutes de blocs à l'entrée sud de la commune, l'enfouissement de lignes électriques et des divers réseaux secs du centre village et la mise en place

de bornes de recharge pour les vélos électriques sur le parking de la mairie.

La déviation de notre commune a fait l'objet d'une première réunion en novembre dernier. Une enveloppe de 200 000 euros est dédiée à l'étude du projet dont nous savons tous que l'aboutissement ne se fera pas avant à minima une dizaine d'années.

Nous débiterons prochainement le réaménagement de notre centre village puisque nous maîtrisons désormais une bonne partie du foncier vacant situé au cœur de la traversée.

Cette démarche, cette réflexion sur les futurs aménagements de ces espaces, nous les mènerons avec vous et nous souhaitons vous associer à notre travail, vous habitants de notre commune mais également celles et ceux qui souhaitent investir, travailler à la Roche de Rame. Un questionnaire sur la perception de notre village sera mis en ligne sur la page Facebook de la commune et disponible en version papier du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2017 à la mairie, exprimez-vous.

Par ailleurs et toujours dans un souci de concertation, nous souhaitons qu'un comité de pilotage dédié au réaménagement du centre village soit associé au conseil municipal pour réfléchir ensemble au futur de notre village.

Notre village est à l'aube de profonds changements et le principal challenge que nous devons relever est de les réaliser avec vous et à des conditions raisonnables et soutenables.

Michel FRISON

## Brèves

### L'écho de nos commerces



#### LA ROCHE AUX FOUÉES

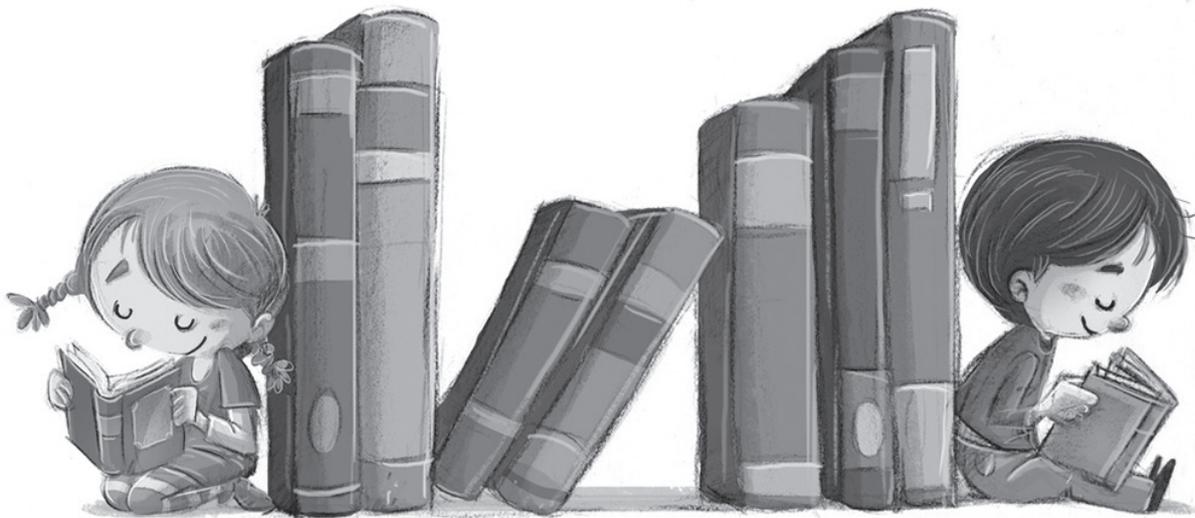
Bienvenue à Véronique et Georges ROBYN qui se sont installés sur la commune pour reprendre le restaurant pizzeria anciennement la Bergerie, rebaptisé LA ROCHE AUX FOUÉES.

Recette traditionnelle de leur région d'origine, les fouées se dégustent avec des rillettes de canard, des mogettes, du beurre d'escargot. Mais bien d'autres propositions de menus vous attendent, des soirées à thèmes sont organisés, dans un cadre rénové et chaleureux .

Pour tous renseignements et réservation, n'hésitez pas à les joindre au 04 86 99 58 32



Et n'oubliez pas de faire vos courses alimentaires à l'épicerie Chez PILOU ...



## Bibliothèque municipale recherche bénévoles ...

Dès janvier 2017, la bibliothèque municipale va s'informatiser (uniquement pour les livres qu'elle possède car les livres prêtés par la BDP ne disposent pas du même code-barres).

La bibliothèque est ouverte pendant la période hivernale d'octobre à mai le mercredi de 14 heures à 17 heures.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la bibliothèque, celle-ci recherche des bénévoles.

Pour tout renseignement : JF Albrand 06 10 40 78 32.

## État civil

### *Naissances*

**LECCA Sandro**, né le 29 juin 2016

**LUYA Maé**, née le 1<sup>er</sup> juillet 2016

**MALIS Milan**, né le 24 juillet 2016

**CHATAIGNER Baptiste**, né le 5 septembre 2016

**CHATAIGNER Benjamin**, né le 5 septembre 2016

**VIEL CONSTANTIN BERTIN Maeko**, né le 4 octobre 2016

**CASTILLON Liv**, née le 23 novembre 2016

**DAVIN Louise**, née le 20 décembre 2016

**MASSIEYE Lana**, le 31 décembre 2016

### *Décès*

**ALBRAND Laurent**,  
décédé le 17 mars 2016

**FAURE-BRAC Eugène**,  
décédé le 31 juillet 2016

**ALPHAND Léa**,  
décédée le 8 septembre 2016

**BAJOT Serge**,  
décédé le 11 février 2017

**Mairie de la Roche de Rame**

Le Clos - 05310 LA ROCHE DE RAME

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h00

e-mail : [mairie.rochederame@orange.fr](mailto:mairie.rochederame@orange.fr) - Tél : 04 92 20 90 10

Retrouvez-nous sur  Commune de la Roche de Rame



## En 2016 la commune de la Roche de Rame s'est équipée de :

Un véhicule Toyota 4X4 avec une benne hydraulique qui vient en remplacement du camion Iveco et du Citroën C15. Ce véhicule a été financé par le Région et le Département à hauteur de 80 %.



Une fraise à neige afin de permettre le déneigement des espaces non accessibles avec nos engins classiques, financée à hauteur de 50 % par la réserve sénatoriale de M<sup>me</sup> Patricia Morhet-Richaud.

Une auto laveuse pour le ménage de nos salles polyvalentes et de l'école, financée à hauteur de 50 % par la réserve parlementaire du Député Maire M. Joël Giraud.



## La commune a fait l'acquisition de deux domaines importants :

● **La maison Queyras, le terrain attenant au parc du château et le stade de foot.**

*La maison Queyras est désormais en vente*

### **Bâtisse à restaurer au lieu-dit Les Queyras :**

Une maison de caractère

d'une superficie au sol de 260 m<sup>2</sup> comprenant :

Rez de Chaussée : Caves et Écuries voûtées

1<sup>er</sup> niveau : accès par un balcon ouest à un appartement F3 habitable à rafraîchir, un appartement F2, cuisine avec poêle à bois, une salle de bains, un WC, une cave sur 2 niveaux

Niveau +1 : Trois chambres, une cuisine, une terrasse, 3 pièces + une vaste grange sur 2 niveaux + une maisonnette avec four à pizza à restaurer, le tout sur un terrain agréable d'environ 900 m<sup>2</sup>.

Maison de caractère avec un gros potentiel d'aménagement, viabilisée.

Façade en bordure de la RN 94

et vue sur le parc du château côté Ouest.

S'adresser à la mairie pour visite.

Faire proposition et présentation du projet d'utilisation envisagé avant le 28 Février 2017, en mairie de La Roche de Rame Le Clos - 05310 La Roche de Rame.

Seront privilégiées les offres représentant un intérêt social ou économique pour la commune.

● **Le foncier bâti et non bâti suite au décès de Madame Simone Fourrat dont les terrains situés lieu-dit sur le Riou sont à la vente.**

**Deux terrains** (parcelles C1811-18212 - 1814).

**Lot 1 :** Surface totale 1162 m<sup>2</sup>

dont 371 m<sup>2</sup> constructibles viabilisés.

**Lot 2 :** Surface totale 1087 m<sup>2</sup>

dont 380 m<sup>2</sup> constructibles viabilisés.

### **Vente au mieux-disant (prix minimum 45 000 €)**

Les courriers de proposition devront se présenter de la manière suivante :

- Une lettre de candidature précisant **le lot souhaité** et le futur projet de construction accompagnée d'une enveloppe cachetée incluant le prix proposé.

- Seront privilégiées les candidatures répondant aux critères suivants :

- le prix proposé,
- les résidences principales et primo-accédant à la propriété.

Les propositions sont à adresser avant le 24 mars 2017 à :  
Mairie - Le Clot - 05310 La Roche de Rame

## LA DÉVIATION, UN PEU D'HISTOIRE POUR NOURRIR L'ESPOIR.

La déviation de la Roche de Rame a fait l'objet de nombreuses études depuis le début des années 70.

Englobée dans le schéma d'aménagement de l'itinéraire de Gap à Montgenèvre, elle trouvait logiquement sa place après les déviations de Chorges, la Bâtie Neuve, Chateauroux, Saint Blaise, et plus récemment Embrun.

Prévue en première phase avec la déviation d'Embrun, l'espoir naissait enfin après la signature par le préfet des Hautes Alpes de la déclaration d'Utilité Publique en 1999 et l'intégration du financement des travaux dans le cadre du contrat de Plan Etat Région.

Au début de 2001, nous apprenions que l'achèvement des travaux était programmé pour les Jeux Olympiques de Turin 2006.

Puis, d'espoir en désillusion, nous apprenions malgré nos pressions :

- Que le projet n'était pas bon (fin 2001)
  - Que l'on prélevait sur l'enveloppe financière affecté à la déviation de la Roche de Rame pour procéder aux acquisitions foncières ou aux études pour le contournement de Briançon (DDE 2003).
- Le refus par Réseaux Ferrés de France RFF de déplacer la voie ferrée sur laquelle la future déviation devait prendre place annulant de fait l'ensemble du programme.

En 2006, avec la Direction Départementale de l'Équipement, les études préalables à avant projet sommaire modificatif aboutissaient à élaborer 3 scénarios possibles techniquement.

- L'aménagement de la traversée pour un coût d'environ 5 millions d'euros
- La déviation « courte » ou « déviation village » qui prendrait place à l'Est de la voie ferrée (côté village) pour un montant d'environ 20 millions d'euros.
- La déviation « longue » ou « déviation Durance » située à l'Ouest et contre la voie ferrée. Débutant au Nord au droit du carrefour avec le RD38 et s'achevait au Sud au droit du parking sud du lac.

Cette variante est estimée à 25 millions d'euros, elle est la seule qui permettrait au village et au lac de ne pas être impactée, elle apporte une réelle plus value pour le futur village.

Depuis 2006, la commune «avance», des aménagements structurants voient le jour comme la pépinière Lucéo et l'Espace château dans le parc du château contre la voie ferrée, des bâtiments sont acquis par la commune et la communauté de communes du Pays des Écrins en particulier l'ancien hôtel Fourrat et proposera dans les prochaines années de nouveaux logements ainsi que de nouveaux commerces.

C'est ainsi, qu'après la «sensibilisation» portée auprès de nombreux élus de l'ANEM, de Ministres, de Députés, avec le soutien intangible du Député-Maire Joël GIRAUD nous « obtenions » :

- « L'examen attentif » du dossier par les services de Dominique Bussereau alors secrétaire d'État au transport (février 2009)
  - Le vote par le Conseil Régional PACA d'une enveloppe financière pour les études et les acquisitions foncières pour la déviation de La Roche de Rame (octobre 2009)
- L'engagement réitéré de Michel Vauzelle auprès du préfet de Région de contribuer aux financements des Etudes de la Déviation de la Roche de Rame (septembre 2011).
- La saisie du Ministre en charge des transports par Monsieur Hugues Parant, Préfet de région (novembre 2011)

La dernière réunion sur site a été tenue le 19 mai 2011. Depuis « plus rien ».

Joel GIRAUD a obtenu en septembre 2015 du nouveau Préfet de Région que la déviation de la Roche de Rame soit inscrite au futur contrat de plan état région.

Il est urgent de reprendre les études avec tous les acteurs concernés en tenant compte non seulement des aménagements réalisés depuis plus de 15 ans et surtout des contraintes liées au bâti, au village.

Depuis 2015, une nouvelle dynamique a vu le jour, l'association Déviation La Roche de Rame sensibilise tous les acteurs locaux, les usagers, les politiques de tous horizons, les bonnes volontés.

La commune et l'association travaillent ensemble sur des actions de communication et de sensibilisation.

Une réunion s'est tenue le 28 novembre en mairie en présence de M<sup>me</sup> la Sous Préfète de Briançon, de la DREAL, du Conseil Départemental, de M. le Député, des représentants de l'association Déviation LRDR.

Nous défendons avec Joel GIRAUD le principe d'une déviation qui n'impactera aucunement le village et son bâti par un passage en encorbellement sur la voie ferrée ou en déplaçant sur seulement 500 mètres la voie ferrée.

Ce projet est possible, facilement réalisable sans difficulté technique majeure.

La Roche de Rame reste sur un axe majeur reliant la France à l'Italie, la RN94 ; le seul point où deux camions ne peuvent se croiser, cette situation ne pourra perdurer d'autant que les récents aménagements ainsi que les projets futurs ne manqueront pas d'impacter le trafic de la RN 94.

## DÉVIATION OUBLIÉE VILLAGE SACRIFIÉ

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

#### Transfert de compétences

*Des renseignements complémentaires sur l'ensemble des transferts pour les communes du canton sont détaillés dans la revue « Écrins MAG hiver 2016-2017 »*

Dans le cadre de la loi **Nouvelle Organisation Territoriale de la République**, dite loi NOTRe, du 7 août 2015, un certain nombre de compétences communales vont renforcer les compétences obligatoires de la communauté de communes du pays de Écrins CCPE.

Aux compétences déjà exercées, développement économique, assainissement, gestion des déchets ménagers s'ajouteront :

- des compétences obligatoires,
  - une compétence élargie en matière de développement économique,
  - la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Protection contre l'Inondation ou encore GEMAPI.
- des compétences optionnelles :
  - les piscines publiques et les cinémas de l'Argentière la Bessée et de Puy saint Vincent.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les compétences de la CCPE sont élargies à toutes les actions figurants dans le Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui devrait être prochainement adopté par la Région.

Le développement économique inclut dorénavant la mise en place d'une politique locale



du commerce et de soutien aux activités commerciales aussi bien que la promotion du tourisme incluant la création d'Offices de tourisme.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCPE disposera de la gestion complète des zones d'activités existantes dont la zone d'activités du Planet à la Roche de Rame

## **PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS**

C'est une compétence vitale pour protéger les personnes et les biens contre les inondations et les débordements des torrents et rivières qui traversent notre territoire. Pour ce qui est de notre commune, cela nécessite notamment de conforter les digues du torrent de Bouchouse.

Il s'agit financièrement, pour l'ensemble des communes de la CCPE, d'un très lourd programme estimé à plus de 20 millions d'Euros qui sera partiellement alimenté par la taxe GEMAPI, instaurée en septembre 2016.

## **PROMOTION DU TOURISME**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la promotion du tourisme sera entièrement dévolue à la CCPE. La création d'un office intercommunal est incluse dans cette nouvelle compétence. Cet office aura notamment pour missions :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion du territoire,
- la coordination des partenaires touristiques,
- les animations de loisirs, en collaboration avec les associations locales
- la commercialisation des produits touristiques, destinées principalement à la population touristique,
- le classement des meublés,
- la mise en place d'un observatoire du tourisme à l'échelle du canton.

De l'office du tourisme intercommunal dépendront les points d'information touristique actuels, dont celui situé en bordure du lac de la Roche de Rame. Une mutualisation des moyens en période hivernale et estivale devrait permettre de mieux répondre à la demande des touristes séjournant sur notre territoire.

La gestion de l'office du tourisme intercommunal est confiée à une association. Son conseil d'administration est composée de 8 socio professionnels représentant tous les acteurs du tourisme et 7 élus représentants le conseil communautaire. Le financement de l'office de tourisme intercommunal sera assuré par une dotation de la CCPE et par la taxe de séjour perçue par les hébergeurs.

Le transfert de compétences est régi par le code général des collectivités territoriales. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'intercommunalité assurera l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement (personnel communal inclus) permettant la bonne marche des services transférées (piscines et cinémas). Les personnels des offices de tourisme seront directement transférés à l'association en charge de la gestion de l'office intercommunal

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



**Tom Riche** - Conseiller 10 ans - en CM2 à l'école de La Roche de Rame

*En tant que conseiller municipal jeune, je dois avertir le Maire aussi bien pour le confort que pour la sécurité de la commune. Il y a des cas de remerciements aussi quand*

*un service nous satisfait. Nous donnons aussi des idées. Nous avons proposé une boîte à idées au conseil, maintenant tu peux (si tu es un enfant) proposer des idées, et si tu donnes ton adresse dans ta lettre, nous pourrons te répondre, tu sauras si nous pouvons réaliser ton projet. Être conseiller municipal, c'est avoir des droits comme des devoirs. Je suis heureux d'avoir ce « titre » de conseiller municipal jeune.*



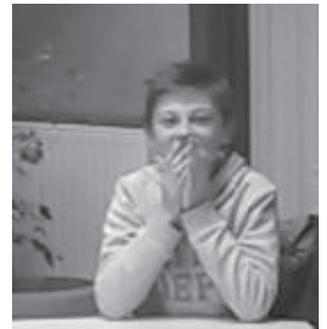
**Oriane Abrard** - Conseillère 11 ans - En 6<sup>e</sup> au collège les Giraudes

*Je suis conseillère municipale jeune pour représenter les collégiens. Je donne des idées pour améliorer la vie des jeunes dans le village. Avec Line et Tom, nous avons proposé une boîte à idées. Elle sert aux jeunes de la Roche pour qu'ils mettent leurs idées pour améliorer la vie du village*

**Jason Certain** - Conseiller - Au collège les Giraudes

*Je suis entré au conseil municipal jeune car j'ai envie de participer à l'amélioration de certains points dans cette commune. J'ai des idées à proposer et à partager :*

- installer une table de ping-pong (réaliser)
- éteindre l'éclairage public plus tôt
- faire un parcours explicatif de la faune et flore du lac de la Roche de Rame.



**Line Graciet** - Conseillère, 8 ans  
À l'école communale la Roche de Rame

### La boîte à idées :

*Si vous avez des idées pour la commune, allez devant la mairie et déposez vos idées dans la boîte. Celle-ci est libre jusqu'au mois de mars. Puis il y aura des thèmes : le lac, l'école. Les animations.*

*La boîte est réservée aux enfants et adolescents du CP à la terminale.*



# Vie locale



**Notre intervention au Conseil Municipal du 2 décembre 2016.**

- **Au printemps 2016 vous nous aviez dit ok pour un point d'eau aux abords de l'école peut-on espérer l'avoir au printemps 2017 ?** *Michel FRISON s'engage à ce qu'il soit installé pour ce printemps.*

- **Nous sommes contents que la demande de subvention pour les tables de ping-pong et les jeux de l'école soit acceptée. Merci Valérie de nous avoir**

**aidé pour le dossier. Maintenant nous avons hâte de choisir les tables et de les voir installées. Vivement le printemps !**

- **Éric nous a fabriqué une boîte à idée. Elle est très belle merci ! Elle va recueillir les suggestions et idées des enfants de la commune ; Jusqu'au mois de mars elle sera libre puis elle sera à thème : exemple : les animations, le lac .... Nous aimerions l'installer à l'extérieur de la mairie ; Qu'en pensez-vous ?**

*Très bien ! elle sera placée à l'entrée de la mairie à l'extérieur pour recueillir les idées et suggestions des enfants de la commune. Mais sera visée par un adulte afin de ne pas avoir une mauvaise surprise à la lecture !*

- **Le multisport a été rénové. Ça a mis du temps mais nous apprécions ; merci.**

- **Nous avons prévu d'organiser une soirée pour halloween, grâce au comité des fêtes elle a eu lieu ; il y avait au moins 60 personnes d'inscrites ; Nous avons passé une excellente soirée. Nous allons envoyer un petit mot de remerciement au comité des fêtes.**

- **Nous avons pris l'initiative de participer au conseil de classe ; Ça s'est très bien passé.**

- **Peut-on éteindre les lampadaires la nuit afin de faire des économies d'énergie ?**

*Michel FRISON : pendant les deux prochaines années, une étude est en cours afin de chiffrer le coût de l'éclairage public. Il est difficile de couper un seul secteur à la fois.*

*Daniel ALLARD : Les lampes plus performantes vont être mises en place, donc moins coûteuses. Les lampadaires solaires sont aussi onéreux que les autres lampadaires, on les réserve donc à des secteurs où les réseaux électriques n'existent pas.*

- **L'une des vitres de l'abri bus au pont de l'Ascension est brisée ; Une réparation sera demandée pour remplacer celle-ci.**

## LA BOÎTE À IDÉES

### **EXPRIMEZ-VOUS !!!**

Pour apporter de nouvelles idées ou nous faire part de vos remarques, de vos suggestions d'amélioration,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNE**  
propose aux enfants et adolescents de la commune :

« la boîte à idées »

Elle est libre jusqu'au mois de mars puis sera ensuite à thème.  
ex : les animations, le lac....

Pour nous transmettre vos suggestions :  
la boîte à idées se trouve devant la mairie. Vous pourrez y mettre vos idées sur papier libre avec votre nom.

La boîte sera ouverte régulièrement et vos idées seront étudiées avec attention et soumise à M. le Maire et ses conseillers Municipaux.

Nous nous efforcerons dans la mesure du possible de donner suite à vos attentes !



**LINE, ORIANE,  
TOM, JASON**

**Nos futurs projets, nos envies.**

**Nous allons réfléchir sur :**

- **L'organisation d'une journée nature en famille ; avec balade et ou petite randonnée, pique-nique et l'après-midi créations diverses avec la nature !**

- **Création d'un parcours thématique ou création d'un flyer sur la faune et la flore du lac afin de sensibiliser les gens au respect de celui-ci ! qu'en pensez-vous ?** *Michel FRISON pense qu'il serait intéressant d'élargir au thème de la sécurité et des bonnes pratiques autour du lac.*

- **Nous verrons aussi en fonction des suggestions de la boîte à idées.**

*Conseil Municipal des Jeunes*



## CENTRE SOCIOCULTUREL DES ÉCRINS

Le comité d'usagers du centre socioculturel s'est déroulé à l'espace St-Jean vendredi 9 décembre de 18h à 20h.

Ce dernier comité de l'année 2016 a permis de redéfinir l'utilité et la nécessité d'un comité d'usagers et de mieux connaître les activités proposées par le csc des Écrins.

Le comité d'usagers permet de faire remonter les besoins du territoire. En y participant, les habitants peuvent mieux s'approprier les actions et être force de proposition pour un mieux vivre ensemble sur le territoire.

Le prochain comité aura lieu fin janvier 2017. Si vous souhaitez y participer, contactez l'accueil du centre socioculturel au 04 92 23 11 09.

Le CSC propose les mercredis après-midi, à destination des familles et du centre de loisirs :

### « **Les mercredis pour tous** »

Le but est d'offrir un moment convivial et créatif à destination des parents et de leurs enfants avec la programmation d'une activité récurrente sur plusieurs séances.

*Cet automne, jusqu'aux vacances de Toussaint, nous avons visité différents lieux de fabrication de produits du terroir (ferme, pressoir...) pour découvrir ensemble et en famille comment l'on fait le jus de fruit, le fromage, le pain, ou encore le yaourt. Le thème était « Le goût de L'authentique ».*

*Puis, nous avons participé au concours de cabanes initié par l'association Igloo Pelvoo. Nous avons fabriqué avec Eric de l'association « Les Faiseurs de rêves » une cabane de Trolls en matériaux de récupération. Nous avons fabriqué de véritable torchis avec les enfants, ce qui restera un grand moment de partage.*

*Elle sera exposée dans le labyrinthe menant à l'Igloo cet hiver.*



## Un conseil d'usagers pour les accueils de loisirs du Pays des Écrins



La Communauté de communes est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'actions vers les familles et notamment en proposant des modes de gardes pour les enfants (crèches et accueils de loisirs). Aujourd'hui, le principe est d'organiser ces modes de gardes avec la participation des usagers.

Le Centre SocioCultuel du Pays des Écrins, grâce à la coordination enfance jeunesse, met en place depuis cette année un conseil des accueils de loisirs composé de parents, d'élus et de techniciens.

Dans le cadre de la participation de ses usagers, le Centre SocioCultuel des Écrins et ses accueils de loisirs (deux ALSH 3-11 ans et un ALSH 12-17 ans), ont souhaité se rapprocher des familles afin de donner une dynamique collective à la mise en place des modes de garde des 3-17 ans sur les vacances, les mercredis et les samedis après-midi.

Ce conseil permet aux parents de mieux comprendre le fonctionnement des accueils de loisirs, d'exprimer des besoins, de s'impliquer. Il favorise la communication entre professionnels, familles et élus et contribue à une meilleure compréhension des contextes de chacun.

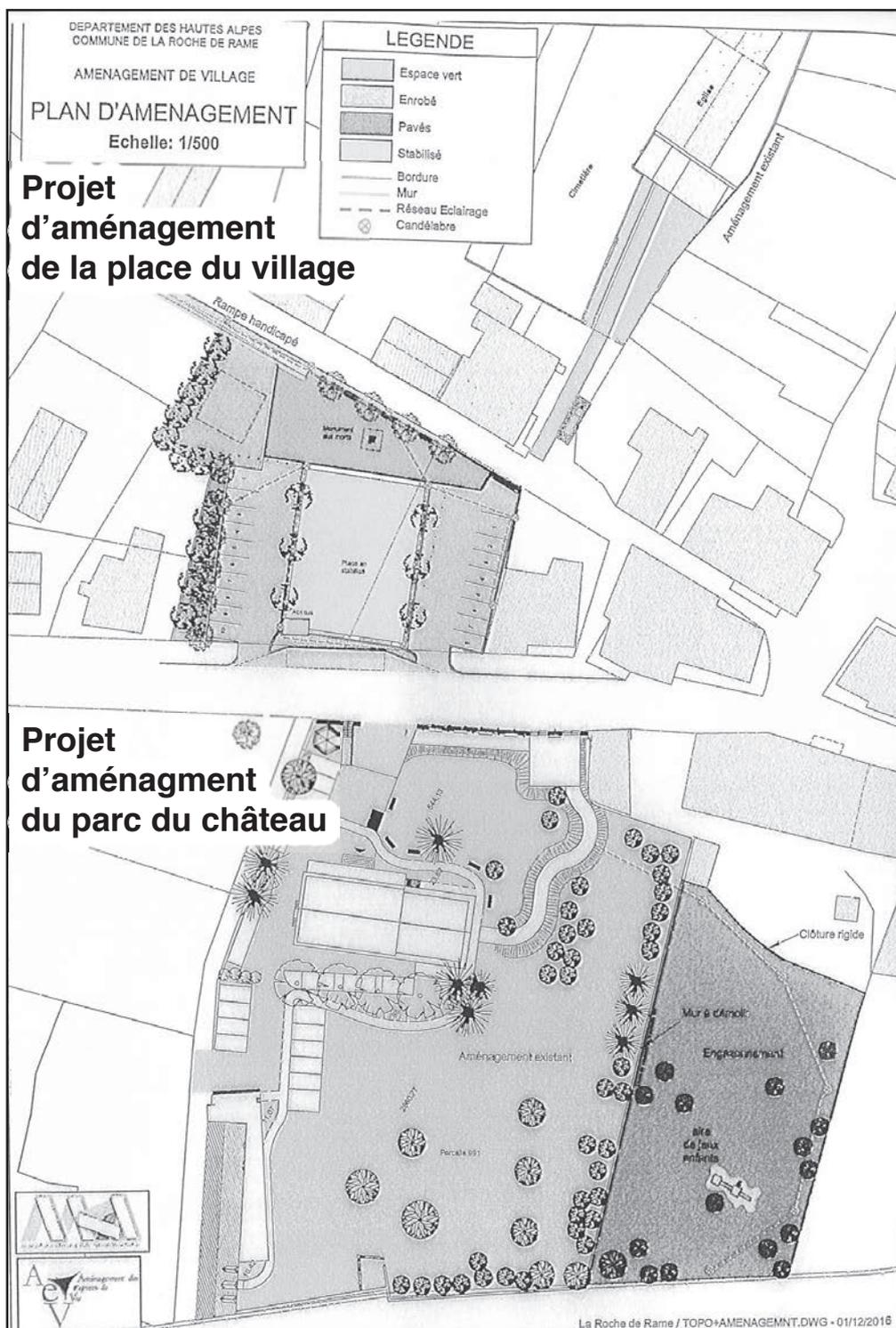


Le prochain conseil d'usagers prévu le 4 janvier 2017 permettra de définir les objectifs pédagogiques pour 2017.

## PROJET DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

### La genèse :

Les travaux de la pépinière, de l'Espace château et du parc ont changé notre perception du village. Nous avons poursuivi ces aménagements avec le parvis de l'église et en engageant une réflexion sur la place du village. Différentes solutions d'aménagement ont été envisagées en tenant compte notamment de l'aspect financier de ce projet. Une étude définissant un projet urbain et paysager et tenant compte des contraintes et objectifs généraux, nous a permis de retenir le projet que nous vous présentons ici. Ce projet répond d'une part au besoin de la collectivité d'avoir une véritable place de village, lieu d'animation important de la vie locale et d'autre part pour amorcer la requalification du centre village.



### Nos objectifs :

- ▶ Réaménager l'espace de stationnement où se trouve le monument aux morts afin que le site retrouve son caractère villageois.
- ▶ Renforcer la notion de centre bourg en créant un espace de vie plus agréable favorisant la convivialité et la vie locale.
- ▶ Favoriser la mobilité douce tout en permettant l'arrêt des véhicules et leur stationnement.
- ▶ Améliorer l'aspect esthétique et paysager.
- ▶ Valoriser le cœur du village et ses aménagements proches du monument aux morts, bibliothèque, fontaine, parc du château.
- ▶ Améliorer et favoriser les liaisons entre différents bâtis situés autour de la place: mairie, église, commerces et pépinière.
- ▶ Anticiper l'arrivée prochaine de commerces autour de cette place.
- ▶ Donner à cet aménagement une cohésion avec les futurs aménagements espérés par la commune: hôtel Fourrat, Maison Queyras et le lac.

## Le projet :

Les abords de la RN 94 sont remodelés en pente douce pour rendre l'espace accessible en permettant de nouveaux usages.

La future place du village minimise l'importance de la route nationale dans le village. Elle définit naturellement deux espaces :

► Un parking de chaque côté de la partie loisirs et une vaste esplanade centrale qui permet des usages variés, jeux de boules brocantes, fêtes....

Le projet d'aménagement perpétue l'esprit des places de village en particulier dans le choix des matériaux de surface.

## Les éléments généraux du projet d'aménagement :

La volonté a été de relier visuellement et physiquement le château, le monument aux morts et l'église. Pour cela le revêtement du sol propose une liaison visuelle des différents éléments. Le projet met en œuvre des matériaux simples tels que bordures de granit, enrobés hydro décapé et stabilisé qui par un jeu de lignages guident les circulations et offre un caractère contemporain à l'aménagement de la place.

Pour aboutir à une forme régulière définissant la place, un dessin clair des espaces hiérarchisés est proposé :

► Le monument aux morts trouve naturellement sa place en fond de scène sur une partie du terrain qui sera surélevé par rapport à l'espace central et revêtu de dalles de pierres.

► Un mur de soutènement séparera la future place de la voie communale située à l'Est.

► La surface plane dégagée au centre bordée d'une serre d'arbres forme une place dont l'unité est assurée par un revêtement unique en stabilisé de couleurs claires de teinte naturelle.

► Les parties latérales dévolues au stationnement seront traitées en enrobés hydro décapés. La partie centrale sera marquée par le doublage des aires de stationnement avec des bordures en granit.

► Un vaste espace est réservé à la construction future d'un local commercial et la fonctionnalité du projet intègre l'aménagement d'une aire de bus agrémenté d'un discret arrêt de bus en bordure de RN 94. L'aménagement assure un lien visuel entre l'église et le parc du château et préserve les éléments structurants du village.

Cet espace profitera aussi bien aux visiteurs qu'aux villageois. L'ensemble sera illuminé par des candélabres situés en périphérie de l'esplanade centrale et en bordure des espaces dédiés au stationnement. La création de la future place du village s'accompagne de l'extension du parc du château dans « le terrain Queyras » où seront aménagées des aires de jeux pour enfants.

Le montant total des travaux est de 649 290,00 euros HT, il prévoit un autofinancement communal de 176 607 euros, soit 27 %. Les travaux débuteront dès l'obtention de l'ensemble des financements.

# Les réunions des élus

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2016

**Présents :** Michel FRISON, Jean-Robert RICHARD, Agnès ANTOINE, Jean François ALBRAND, Daniel ALLARD, Gilbert AVERSA, Frédérique FLANDIN, Elisabeth RICHARD, Odile PERALDO-CARRIER

**Absents :** Colette ALBRAND, Pierre HILDEBRANDT, David GAUTIE, Olivier CHIENNO

**Pouvoirs :** Olivier CHIENNO donne procuration à Michel FRISON

Odile PERALDO-CARRIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité

### 1. Compte rendu du conseil municipal du 29/04/2016 :

Vote à l'unanimité.

### 2. Délibérations soumises à approbation

**Objet : Annule et remplace la délibération n°2016.47  
Prescription de révision et de Grenellisation du Plan Local D'Urbanisme.**

Monsieur Le Maire rappelle aux élus le contexte réglementaire.

Conformément aux dispositions des articles L.123-13 et L.300-2 du code de l'urbanisme, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les objectifs attendus, l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le Plan Local d'Urbanisme :

- Tout d'abord d'un point de vue réglementaire car la législation ayant évolué le PLU doit être compatible avec la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle II et modifiée par la loi n°2011-12 du 5 Janvier 2011
- Et dans un second temps, la révision du PLU permettra de modifier le règlement du PLU afin de répondre à des difficultés de gestion quotidienne du territoire et des administrés.

La concertation se déroulera comme suit :

La concertation sera menée sur l'ensemble de la durée de la procédure ; toute personne intéressée doit être en mesure d'y participer ; la concertation doit permettre d'informer mais aussi de recueillir des informations.

Monsieur Le Maire rappelle qu'avant l'arrêt du projet de PLU, une délibération du Conseil Municipal devra tirer le bilan de la concertation en dressant l'état de la concertation, les questions soulevées et les réponses apportées par la Commune.

Monsieur Le Maire propose de fixer les modalités de concertation comme suit :

- Information de la population par voie de presse, affichage en mairie et sur les lieux habituels d'affichage
- Concertation avec les associations du territoire
- Information du public par le site Facebook de la commune et par le journal municipal
- Tenue au minimum de 2 (deux) réunions publiques (l'une avant l'approbation du PADD, et la seconde avant l'arrêt du PLU)
- Un registre à feuillets non mobile destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public à la mairie aux heures habituelles d'ouverture.
- La possibilité d'écrire au Maire
- La mise en place d'une boîte à idées à la disposition du public

Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire dès le lancement de cette procédure d'en préciser les objectifs, qui sont les suivants :

- La Mise en conformité du document avec les dispositions des lois Grenelle 2 et de la loi ALUR
- La prise en compte des évolutions du contexte réglementaire
- La mise en cohérence avec le SCOT intercommunal en cours d'élaboration
- Permettre la déviation de la Route Nationale 94
- L'aménagement de l'ensemble de la ZA du Planet
- La réhabilitation du patrimoine de la commune

- L'adaptation des règlements
- L'adaptation et l'aménagement des sites touristiques (sentiers, voies vertes, pourtour du lac...)
- L'adaptation des zones constructibles et non constructibles
- La valorisation des espaces naturels et agricoles sur le territoire
- La révision du zonage afin de faire évoluer les espaces constructibles autour des hameaux de la commune en particulier le centre village
- Facilité l'accès à la propriété
- Structurer l'urbanisation
- Prendre en considération le Plan de Prévention des Risques adopté le 21 Janvier 2010.
- Et tout autre changement dont l'opportunité apparaîtrait au cours des études, des débats ou de la concertation.

Monsieur Le Maire précise que ces objectifs pourront être revus par délibération dès que le bureau d'études aura achevé la phase de diagnostic.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire
- Acceptent le lancement de la grenellisation du PLU de la commune
- Donnent tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire

#### **Madame Colette ALBRAND rejoint le Conseil Municipal**

**Présents:** Michel FRISON, Jean-Robert RICHARD, Agnès ANTOINE, Jean François ALBRAND, Daniel ALLARD, Gilbert AVERSA, Frédérique FLANDIN, Elisabeth RICHARD, Odile PERALDO-CARRIER, Colette ALBRAND

**Absents:** Pierre HILDEBRANDT, David GAUTIE, Olivier CHIENNO

**Pouvoirs:** Olivier CHIENNO donne procuration à Michel FRISON

#### **Objet: Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Approbation (dossier joint)**

L'an deux mille seize, le 8 Juillet 2016, le conseil municipal de la commune de La Roche de Rame dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FRISON, Maire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU fixée au code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée étant achevée et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient, maintenant d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 03 Mars 2016 prescrivant la modification simplifiée du PLU ;

**CONSIDÉRANT** que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 10 avril 2016 au 10 mai 2016 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation,

**CONSIDÉRANT** que la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire  
**après en avoir délibéré,**

#### **DÉCIDE**

**D'approuver** telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du PLU de la commune de La Roche de Rame portant sur la levée de l'Emplacement Réserve n°1 au profit de l'État pour la déviation de la Route Nationale 94.



## DIT QUE

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal suivant :

### *- Dauphiné Libéré Annonce Légales*

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de La Roche de Rame aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture des Hautes-Alpes.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Madame la Sous-Préfète des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire
- Approuvent la modification simplifiée du PLU portant la levée de l'Emplacement Réservé

Monsieur Le Maire tient à préciser que ce dossier a été traité par le service administratif de la Mairie en collaboration avec les services de l'État sans l'intervention d'un bureau d'étude. Dans un contexte d'économie, Monsieur Le Maire tient à remercier l'implication du service administratif.

### **OBJET: Acquisition de parcelles situées L'Eyssart - Les Bourgeas et Les Haudouls à Madame Simone BARTHELEMY**

Monsieur Michel FRISON informe les membres du conseil municipal de l'intérêt pour la commune d'acquérir les parcelles appartenant à Madame BARTHELEMY Simone :

Les parcelles à vendre sont les suivantes :

- Parcelle B86 (contenance de 279 m<sup>2</sup>) L'Eyssart, située en zone Nn du Plan Local d'Urbanisme et Non évalué du Plan de Prévention des Risques
- Parcelle C105 (contenance de 622 m<sup>2</sup>) Les Bourgeas, située en zone Nn du Plan Local d'Urbanisme et Non évalué du Plan de Prévention des Risques
- Parcelle B195 (contenance de 2213 m<sup>2</sup>) Les Haudouls, située en zone Nn du Plan Local d'Urbanisme et Non évalué du Plan de Prévention des Risques

Total de la surface 31 a 14 proposée à la commune après estimation de la SAFER à 300 € Hors Taxes, soit 360 € TTC (Trois Cent Euros Toute Taxes Comprises).

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme,

Considérant l'intérêt pour la commune et notamment de régulariser l'emprise foncière autour du réservoir des Haudouls.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire.
- Acceptent l'achat de la parcelle décrite aux conditions énoncées ci-dessus.
- Précisent que les frais d'actes sont à la charge de la commune de la Roche de Rame.
- Indique que l'étude Notariale de Maître Lionel BOTALLA, Notaire à l'Argentière la Bessée, sera chargée de la rédaction de l'acte.

### **Objet: Abris de jardin - Exonération de la taxe d'aménagement**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'exonérer partiellement, à savoir jusqu'à 9 m<sup>2</sup> de surface au sol de la taxe d'aménagement les abris de jardin non habitables soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-9; « ... les organes délibérants des communes ... peuvent exonérer de la taxe d'aménagement, en tout ou partie, chacune des catégories de construction ou aménagement suivantes: Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable »,

**Considérant** que les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement par les organes délibérants des communes.



**Considérant** l'avis favorable de la commission urbanisme réuni le 18 Mai 2016,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

#### **DÉCIDE :**

- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable et inférieurs à 9 m<sup>2</sup> de surface au sol seront exonérés de la taxe d'aménagement,

#### **Objet: Avis de la commune de La Roche de Rame sur la ligne à très haute tension.**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur Le Préfet des Hautes-Alpes concernant le projet de création de la ligne aérienne à 225 000 volts L'ARGENTIERE - SERRE PONCON du réseau électrique de la Haute-Durance. Compte tenu d'une modification apportée au plan d'occupation des sols de la commune de Savines-le-Lac il est utile de reprendre l'instruction de la demande APO correspondante.

Monsieur Le Préfet invite les communes à lui adresser dans un délai maximum d'un mois, son avis au titre du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 sur le dossier d'exécution de l'ouvrage sus-mentionné.

Comme au cours du conseil municipal du 3 Juillet 2015, Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer, après débat et recueil des opinions des membres du Conseil Municipal :

Considérant le positionnement de la future ligne THT au droit de la commune de La Roche de Rame

Considérant l'étroitesse de la vallée de la Durance au droit de la Commune de La Roche de Rame

Considérant en matière de santé publique, l'absence d'études sur les risques et les dangers liés aux lignes très hautes tension sur la santé des générations futures

Considérant par ailleurs l'impact visuel de cette future ligne THT sur la vallée de la Durance et donc son effet sur les activités liés au tourisme

Considérant par ailleurs la nécessité de garantir l'approvisionnement électrique nécessaire à l'économie du Nord des Hautes-Alpes

Considérant les alternatives possibles afin de garantir l'alimentation des Hautes Alpes

Monsieur Le Maire propose aux élus de se prononcer **défavorablement** au projet de Création de la future ligne aérienne à 225 000 volts et souhaite que la ligne soit enfouie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, avec trois votes contres Colette ALBRAND, Gilbert AVERSA, Daniel ALLARD et deux abstentions Olivier CHIENNO, Frédérique FLANDIN :

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire.
- Se prononcent défavorablement au projet de création de la future ligne aérienne à 225 000 volts et souhaite que la ligne soit enfouie

#### **Objet: Demande de subvention au conseil départemental travaux de protection contre les chutes de blocs – RN 94 en agglomération**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la route nationale 94 à l'intérieur de l'agglomération est bordée de talus et masses rocheuses instables.

L'observation attentive du talus rocheux situé entre le lac et le bourg présente plusieurs instabilités.

Les services du RTM ont mis à l'évidence quelques masses rocheuses instables présentant des risques d'accidents pour les véhicules et les piétons se rendant au lac en particulier lors de la période estivale.

Il convient donc de réaliser des travaux de protection de la route nationale contre ces chutes de blocs.

Les services du RTM ont établi un chiffrage de ces travaux pour un montant de 16 500 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander au Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible afin de réaliser ces travaux de protection contre les chutes de blocs sur la RN 94.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront réalisés dès l'obtention des subventions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- sollicitent auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible afin de réaliser ces travaux de

#### **Objet: Participation à l'Adil – Année 2016**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier en date du 30 mars 2016 sollicitant la participation de la commune à l'ADIL pour l'année 2016.



Le montant pour l'année 2016 s'élève à 0,35 euro par habitant soit 309,40 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à l'ADIL pour un montant de 309,40 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à verser une participation de 309,40 euros à l'ADIL pour l'année 2016.

### **Objet: Participation au fonds de solidarité pour le logement – Année 2016**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier en date du 31 mars 2016 sollicitant la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2016.

Le montant pour l'année 2016 s'élève à 0.40 euros par habitant soit 353.60 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à ce fonds pour un montant de 353.60 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à verser une participation de 353.60 au Fonds de Solidarité pour le logement pour l'année 2016.

### **Objet: Convention de transfert des abris bus signée avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Communauté de Communes du Pays des Écrins relatif au transfert des abris bus à la commune.

En effet, les abris bus ne sont pas considérés comme faisant partie de la compétence transport mais dépendent du mobilier urbain. Ayant été installés en 2006 par la Communauté de Communes du Pays des Écrins, il convient donc de transférer à la commune les abris bus situés :

- au Pont de l'Ascension
- à la Ruine
- au Monument aux morts

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, moins un vote contre Jean François ALBRAND :

- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à signer avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins une convention de transfert des abris bus situés sur la commune de la Roche de Rame.

### **Objet: Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Provence Alpes Corse**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2016.2017.

Après avoir entendu son rapport, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Provence Alpes Corse (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

#### **Article -1.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 100 000 Euros
- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage EONIA + marge de 2,20 % (à chaque demande de versement de fonds)

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à



une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts: mensuelle à terme échu
- Frais de dossier : 250 Euros
- Commission d'engagement : 0 Euro
- Commission de gestion : 0 Euro
- Commission de mouvement : 0 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation : 0,25 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

## Article-2

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

## Article-3

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire.

### **OBJET : Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes – Annule et remplace la délibération en date du 18 avril 2014)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, et avec effet au 1<sup>er</sup> août 2016, de fixer le montant des indemnités versées au Maire et aux Adjointes de la manière suivante :

- **MAIRE** :
- taux maximum en % de l'indice 1015 : 27.9 %
- **ADJOINTS**
- Taux maximum de l'indice 1015 : 7.42 %

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE. ANNÉE 2017 pour l'aménagement du terrain « skate parc »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet porté par le Conseil Municipal Jeunes de renouveler le parc de jeu dit « Skate Parc ».

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 5.000 €uros à Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2017, afin de financer une partie de cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Sollicite Monsieur le Député afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la réserve parlementaire 2017 pour l'acquisition d'une table de ping-pong et l'aménagement du skate parc

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal qui l'accepte une délibération supplémentaire,



**Michel FRISON** informe les membres du conseil municipal des différentes demandes de l'association LRDR déviation de la Roche de Rame :

1- Proposition au Maire ou à un conseiller municipal la place de vice-président au sein de leur bureau ; après débat, le conseil municipal préfère refuser cette offre tenant à bien dissocier la mairie de l'association

2- Des banderoles sont à l'étude et plusieurs devis ont été fournis à la mairie, les élus sont favorables à la prise en charge de celle-ci néanmoins elle se réserve le droit de choisir la taille, le texte, les couleurs, les logos et l'emplacement.

Monsieur Le Maire doit rencontrer le président de l'association afin de l'en informer,

3- Concernant les propos tenus par voie de presse contre la déviation, Monsieur Le Maire propose de répondre indépendamment de l'association.

**Gilbert AVERSA** a rencontré le chargé de communication de la communauté de communes du pays des écrins, ensemble ils ont fait le tour de la commune pour trouver deux lieux stratégiques pour la pose de deux panneaux. Le premier de la CCPE reliant toutes les activités sur le territoire, le second concernant la mairie. Il demande aux élus de réfléchir à un lieu avant fin août.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/09/2016

**Présents** : Michel FRISON, Frédérique FLANDIN, Jean-Robert RICHARD, Agnès ANTOINE, Odile PERALDO CARRIER, Daniel ALLARD, Gilbert AVERSA, Olivier CHIENNO, Jean-François ALBRAND.

**Absents** : Pierre HILDEBRANDT, David GAUTIE, Colette ALBRAND.

**Pouvoir** : Elisabeth RICHARD donne procuration à Frédérique FLANDIN

**Jean-Robert RICHARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité.**

### 1. Délibérations soumises à approbation

#### **OBJET: Exonération de la taxe d'aménagement relative aux abris de jardin soumis à déclaration préalable (retrait de la délibération du 8 juillet 2016) conseil municipal du 08/09/2016**

Vu la délibération n°2016.58 du 8 Juillet 2016 approuvant l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin,

Vu les remarques des services de l'État dans le cadre du contrôle de légalité en date du 28 Juillet 2016 qui exposent les fragilités juridiques pesant sur la présente délibération,

Vu l'article L 331-9 du code de l'urbanisme,

Considérant que l'exonération doit porter totalement ou partiellement pour tous les abris de jardins soumis à déclaration préalable (sans condition de surface),

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n°2016.58 et précise que les dispositions initialement prévues dans cette délibération feront l'objet d'une étude plus approfondie en commission urbanisme.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- Retire la délibération n ° 2016.58 exonérant de la taxe d'aménagement relative aux abris de jardin soumis à déclaration préalable.

#### **OBJET: DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE ANNÉE 2017.**

#### **MISE EN PLACE DE JEUX POUR ENFANTS ET D'UNE TABLE DE PING-PONG A L'ÉCOLE ET POSE D'UNE TABLE DE PING-PONG AU TERRAIN DE JEU DES QUEYRAS**

#### **(annule et remplace la délibération en date du 8 juillet 2016)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres la création d'un conseil municipal jeunes le 27 mars 2015. Celui-ci s'est réuni à plusieurs reprises et a travaillé sur des projets pour les enfants de la Roche de Rame.

Le premier projet retenu est celui de la mise en place d'une table de ping-pong au parc des Queyras et d'une autre près de l'école et de deux jeux dans la cour de l'école.

Le montant de ces achats s'élève à 6 000.00 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention la plus élevée possible à

Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2017,

afin de financer une partie de cet achat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention (JF ALBRAND), :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Demandent une subvention la plus élevée possible à Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2017, afin de financer l'achat de jeux et tables de ping-pong à l'école et au terrain de jeux des Queyras.,



**OBJET : Avis du Conseil Municipal sur le paiement de la taxe foncière du camping du lac par les gérants**

Vu le contrat de délégation de service public signé le 18 avril 2014 avec les gérants du Camping Municipal de La Roche de Rame,

Vu l'article 15: TVA, Impôts et Taxe, il sera statué à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 la prise en charge de la Taxe Foncière due au-delà de l'année 2015,

Considérant l'avis de la commission développement économique tourisme et commerces,

M. Le Maire propose au conseil municipal de facturer aux gérants du Camping municipal la taxe foncière au-delà de l'année 2015, soit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour toute la durée de la délégation de service public.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Décident de facturer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la taxe foncière aux gérants du camping municipal du lac pour toute la durée de la délégation de service public.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE. ANNÉE 2016.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la place des Bonnaffès doit faire l'objet de travaux de revêtement car les routes sont très abîmées.

Plusieurs devis ont été demandés pour un montant de 15 000 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander au Département une subvention la plus élevée possible dans le cadre du programme de voirie communale 2016 afin de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- sollicitent auprès du Département une subvention la plus élevée possible afin de réaliser ces travaux de voirie communale.
- vu l'urgence de ces travaux, demande une dérogation au Département pour commencer rapidement ces travaux.

**OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DES LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS.**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17 et suivants.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 14 décembre 2000 portant la création de la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-343-5 du 9 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins,

Vu la délibération en date du 28 juillet 2016 de la Communauté de Communes du Pays des Écrins, approuvant la modification de ses statuts.

Après lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention (D. Allard) :

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Approuvent la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins,

Souhaitent que la notion de zone d'activités soit précisée dans les statuts

**OBJET : Vente du camion IVECO**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le souhait de

la commune de mettre en vente le véhicule« Iveco Benne» immatriculé 4739 KJ 05 date de 1ère immatriculation 09/03/1994, dont elle ne se sert plus depuis de nombreuses années.

Considérant la publicité par le biais d'affichage de mise en vente restée sans proposition.

Considérant la proposition de Monsieur Arnoux Yannick demeurant château Caléryères 05200 Embrun d'acquérir le véhicule en l'état pour 600 Euros,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la vente de ce véhicule à 600 Euros à Monsieur Arnoux,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,



- Accepte la vente de ce véhicule en l'état pour un montant de 600 euros à Monsieur ARNOUX Yannick.
- Charge Monsieur Le Maire de procéder à toutes les démarches administratives

## **OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL** **TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE BLOCS. RN 94**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la route nationale 94 est bordée de quelques talus rocheux. L'observation attentive du talus rocheux situé entre le lac et le bourg montre plusieurs instabilités qui ont inquiété la commune.

Les services du RTM ont mis à l'évidence quelques masses rocheuses instables qui pourraient tomber sur la route entraînant des risques d'accidents pour les véhicules et des dégâts sur les maisons en contrebas.

Il convient donc de réaliser des travaux de protection de la route nationale contre ces chutes de blocs.

Les services du RTM ont établi un chiffrage de ces travaux pour un montant de 16 500 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander au Conseil Régional une subvention la plus élevée possible dans le cadre du programme de protection contre les risques naturels majeurs afin de réaliser ces travaux de protection contre les chutes de blocs sur la RN 94.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- sollicitent auprès du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible afin de réaliser ces travaux de protection contre les chutes de blocs sur la RN 94.
- au vue de l'urgence de ces travaux, demande une dérogation au Conseil Régional pour commencer rapidement ces travaux de protection.

## **2. Questions Diverses**

- **Jean-Robert Richard** : La commission développement économique de la Communauté de Communes du Pays des Écrins a accepté le principe d'une étude d'aménagement du centre village de la Roche de Rame, avec redéfinition des contours de l'étude qui s'étendra désormais à tout le centre village. Cette étude sera menée pour les élus de la commune et validée par la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Randonnées : la commission tourisme de la Communauté de Communes du Pays des Écrins a validé son association à l'association du centre briançonnais des randonnées pédestres. Les informations de randonnée du Pays des Écrins figureront sur leur guide touristique.

Signalétique : les privés de la commune ayant un affichage non conforme à la réglementation recevront de la Communauté de Communes du Pays des Écrins un avertissement à se conformer à celle-ci.

- **Michel Frison** a rencontré avec Agnès Antoine Mme la directrice et la présidente des OPH 05 au sujet de l'aménagement des abords des HLM. Un courrier reçu ce jour est venu valider les propos tenus lors de cette réunion. Le principe de réaménagement global des abords est acquis et les travaux se feront dans les deux prochaines années. La commune prendra en charge l'aménagement de la voirie communale.
- **Agnès Antoine** a assisté à une réunion avec le SMITOMGA pour l'installation de bacs à compost près des HLM. une prochaine réunion aura lieu le 15 septembre 2016 sur place pour définir les emplacements.

Il serait souhaitable d'adapter les tournées de distribution du bulletin municipal au nombre de conseillers en exercice.

- **Gilbert Aversa** : la Communauté de Communes du Pays des Écrins avait proposé deux panneaux d'information à installer sur la commune : l'un pour les informations communales, l'autre pour des infos de la Communauté de Communes. Les emplacements choisis par les élus sont le lac et le parking de la mairie.
- **Daniel Allard** : Il convient de renouveler la certification PEFC pour la vente du bois communal, certains acheteurs la réclamant lors de l'achat. Cette certification atteste que la forêt est gérée de manière durable. Une délibération sera proposée au prochain conseil municipal.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/2016 à 18h30**

**Présents** : Michel FRISON, Daniel ALLARD, Jean François ALBRAND, Elisabeth RICHARD, Frédérique FLANDIN, Gilbert AVERSA, Odile PERALDO CARRIER, Olivier CHIENNO, Agnes ANTOINE

**Pouvoir** : Colette ALBRAND donne procuration à Odile PERALDO CARRIER

**Absent excusé** : Jean Robert RICHARD



## **Absents : Pierre HIDELBRANDT, David GAUTIE**

1/ Michel FRISON présente Madame Laissard et Monsieur Sigaud, RTE, venus présenter aux conseillers municipaux les pylônes posés sur la commune.

Madame Laissard : Deux demandes avaient été faites par la commune de La Roche de Rame par délibération en 2012.

- Eloigner les lignes le plus possible des habitations au bout du village
- Choix des pylônes treillis pour une meilleure intégration paysagère

Michel FRISON fait part de son mécontentement quant à l'implantation de pylônes haute Durance sur la commune.

Madame Laissard précise que les traversées de nationales se font avec des pylônes de Haute Durance. La concertation sur ce choix de pylônes a été faite avec les différents acteurs du territoire RTE ne peut donc pas prendre tout seul la décision de changer le type de pylônes et doit respecter ses engagements

Les pylônes Haute Durance font entre 22 et 30 mètres de hauteur et sont plus chers que les pylônes traditionnels.

La commission du préjudice visuel est en train de se mettre en place et doit se réunir prochainement en Préfecture. Elle est composée d'un notaire, d'un expert foncier agricole, d'une personne du service des domaines... etc

Le président est nommé par le tribunal administratif, sont recensés par le RTE toutes les habitations dans une bande de 200 mètres d'un côté ou l'autre de la ligne. Les autres habitations s'estimant lésées peuvent également se faire connaître.

Les membres de la commission estiment un montant d'indemnisation et le proposent à RTE.

M. Frison constate que le montant des compensations financières alloué aux communes environnantes est bien supérieur à celui alloué à la Roche de Rame alors que ces communes ne connaissent pas le même préjudice visuel que notre commune.

RTE précise que le PAP et la taxe pylône sont calculés au prorata de la longueur de ligne qui traverse la commune et des pylônes existant sur le territoire.

M. Frison va saisir Monsieur Le Préfet sur ces deux points.

Mme Laissard : C'est le seul projet RTE qui connaît un taux d'enfouissement aussi important. Il reste seulement 100 kms de ligne aérienne sur ce tracé.

Aucune crainte à avoir sur les expositions ponctuelles des habitants aux champs électriques et magnétiques

2/ L'association Déviation LRDR vient présenter ses projets d'action sur la commune

Monsieur Frison fait part du mécontentement de la municipalité faisant ainsi référence à la dernière action envisagée au sujet des banderoles sur toutes les maisons, l'association semblant se présenter en seul dépositaire du projet de déviation ce que refuse la municipalité. Il cite le document « raison d'être » rédigé par l'association Déviation LRDR qui précise : L'association DEVIATION-LRDR propose l'organisation relationnelle suivante :

- « les actions envisagées sont proposées à la Municipalité par DEVIATION-LRDR et réciproquement

Les actions sont décidées ensemble après analyse de leur légalité, efficacité et coût

- l'acteur (Municipalité ou DEVIATION-LRDR ou les deux ensemble), le planning, le budget et autres données de l'action sont décidées par la Municipalité et DEVIATION-LRDR

- une communication réciproque est organisée régulièrement entre la Municipalité et DEVIATION-LRDR »

M. Frison souhaite que l'association et la municipalité travaillent ensemble à des projets communs d'action. Est-il opportun d'engager des actions alors que l'étude pour le projet de déviation a été inscrite à l'actuel contrat de plan Etat-Région ?

Il propose qu'une réunion de travail et de concertation ait lieu très prochainement afin d'étudier ensemble les actions concrètes communes à mener.

Monsieur Le Maire rappelle qu'avant d'évoquer le fond et le contenu des actions envisagées, il est impératif que sur la forme nous travaillons ensemble ce qui n'est pour l'instant pas le cas et c'est inacceptable pour les élus.

3/ Élection du secrétaire de séance :

Jean François ALBRAND est élu à l'unanimité

4/ Compte Rendu des conseils municipaux des 08 Juillet 2016 et 08 Septembre 2016

**Vote à l'unanimité**

5/ Délibérations soumises à approbation

### **Objet: Nomination d'un représentant de la commune au Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public (Annule et remplace la délibération du 12.05.2014)**



Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération en date du 12 mai 2014 relative à la nomination des représentants de la commune au SIGDEP.

Il demande donc à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection des délégués représentants la commune de la Roche

de Rame au Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public.

Sont candidats comme délégué titulaire M. Daniel ALLARD et comme délégué suppléant : M. Michel FRISON,

Après avoir voté, le Conseil Municipal, a choisi, à l'unanimité, et au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, pour le représenter au Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public (SIGDEP) :

**DÉLÉGUÉ TITULAIRE :**

- Monsieur ALLARD Daniel.

**DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :**

- Monsieur FRISON Michel.

**OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT POUR L'ORGANISATION DES VOYAGES SCOLAIRES DES ÉCOLES PRIMAIRES.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département soutient les actions pédagogiques en direction des élèves des écoles primaires.

Il peut financer une partie du coût des voyages scolaires organisés par les écoles primaires.

Le barème de la prise en charge financière des voyages scolaires par le Département a été déterminé par délibération du 4 avril 2016 et est revu chaque année par délibération.

Il convient donc de signer une convention de partenariat financier avec le Département, convention qui sera renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de monsieur le maire
- Autorisent ce dernier à signer avec le Département une convention de partenariat financier pour l'organisation des voyages scolaires des élèves de la commune.

**OBJET: CERTIFICATION PEFC DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, le projet de certification de la gestion durable de la forêt communale.

Il précise que certifier les forêts communales devient de plus en plus important, dans le cadre du respect de l'environnement et du cadre de vie.

Après avoir pris connaissance des informations et pièces relatives aux modalités d'adhésion au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, :

- d'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour l'ensemble des forêts que la commune de la Roche de Rame possède en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une période de 5 ans. Mon adhésion sera reconduite tacitement tous les 5 ans sauf dénonciation de ma part par courrier au moins 3 mois avant la date d'expiration ;
- pour cela de s'engager à respecter le cahier des charges national du propriétaire forestier ainsi que le cahier des charges national pour l'exploitant forestier durant la période d'adhésion,
- d'accepter et de faciliter la mission du certificateur et/ou de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur étant amenés à effectuer des contrôles de conformité sur la propriété forestière objet de l'adhésion et les autoriser à cet effet à titre confidentiel à consulter le document de gestion durable attaché à ma forêt ;
- de mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- d'accepter que la présente adhésion soit rendue publique,
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci,
- d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence, les cahiers des charges sur lesquels la commune s'est engagée pourront être modifiés,
- de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- de désigner Monsieur Michel FRISON intervenant en qualité de Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cette adhésion et signer les différents formulaires d'adhésion.

**OBJET: Convention de mandat Maison Fourrat: extension du périmètre d'études.**

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée passée le 1er avril 2016 entre la commune de la Roche de Rame et la Communauté de communes du Pays des Écrins,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la succession Fourrat, la Commune de la Roche de Rame a conclu une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

L'objet de cet accord est l'acquisition de bâtiments et terrains et la réalisation d'une étude de valorisation des dits biens en tant qu'études préalables d'aide à la décision.



Monsieur le Maire précise sa volonté d'étendre le périmètre de l'étude de valorisation. Elle ne concernerait plus uniquement les biens acquis mais comprendrait une zone allant de l'entrée sud (le lac) de la commune à l'entrée Nord, à proximité de la route nationale 94.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention (JF ALBRAND):

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.
- Approuvent le périmètre élargi, le domaine d'études.
- Autorisent ce dernier à signer l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

#### **OBJET : TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS DE PLUS DE 2 ANS.**

Monsieur Le Maire de La Roche de Rame expose les dispositions de l'article 1407 *bis* du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Il rappelle qu'une analyse du nombre de logements potentiellement concernés par la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants a été menée sur la base du fichier «logements vacants 2015» transmis par le Centre des Impôts. 43 logements y ont été identifiés comme remplissant les conditions de la taxe (locaux vacants depuis plus de 2 ans, locaux non exonérés et locaux non déjà assujettis en réalité à la taxe professionnelle ou à la taxe d'habitation).

L'instauration de la THLV n'a pas pour objectif premier la recherche d'une ressource supplémentaire pour la commune mais une diminution du nombre de logements vacants.

Monsieur Le Maire précise également qu'il existe des dispositifs fiscaux permettant la rénovation des logements vacants en particulier le prêt à taux 0 % étendu à l'ensemble des foyers fiscaux ainsi qu'à tout type de logement.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins trois abstentions (F. FLANDIN, E. RICHARD, O. CHIENNO)**

- Décide d'assujettir les logements vacants depuis plus de deux ans à la taxe d'habitation. Charge Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **OBJET : ACCEPTATION DE LA DONATION DE LA LICENCE IV PAR MADAME MOULIN**

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers la délibération du conseil municipal du 05 Février 2016 ainsi que celle de la Communauté de Communes du Pays des Écrins du 11 Décembre 2015 pour l'acquisition de l'ensemble immobilier de l'hôtel FOURRAT.

Il rappelle également que l'activité de cet ensemble immobilier était historiquement un hôtel et un restaurant possédant une licence IV. Monsieur Le Maire informe que Madame Moulin, héritière de Madame Simone Fourrat, souhaite faire donation à la commune de la Licence IV.

Monsieur Le Maire rappelle également que depuis le 21 juillet 1990 la dite licence était, par convention, mise à disposition gracieuse et pour une durée indéterminée, à la commune de La Roche de Rame et au Comité des fêtes.

Considérant l'intérêt que représente cette donation lors de nombreuses manifestations et animations pour la commune la Roche de Rame et le Comité des Fêtes.

Considérant la Licence débit de boissons de quatrième catégorie, dite grande licence ou licence de plein exercice IV appartenant à Mademoiselle Simone FOURRAT;

Considérant la proposition de Madame Marie-Thérèse MOULIN, héritière de Mademoiselle Simone FOURRAT de procéder à une donation à la commune,

Considérant que celle-ci est transférable, cessible et ne fait l'objet d'aucune procédure de fermeture administrative ou de mesures administratives,

Vu la volonté de la commune de renforcer les animations organisées par le comité des fêtes,

Vu l'intérêt de disposer de cette licence IV pour la mettre gracieusement à disposition du Comité des Fêtes association loi 1901 : but non lucratif, Monsieur Le Maire propose d'accepter la donation de la licence IV de l'hôtel Fourrat à la commune de La Roche de Rame

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire
- Acceptent la donation d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie,
- Mandatent Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte de donation correspondant, ainsi que tous les actes découlant de la présente délibération.

#### **OBJET : Autorisation de défrichement sur le secteur de Champaussel dans le cadre des travaux de la microcentrale sur Saint Crépin**

La Commune de Saint Crépin a entrepris un projet de centrale hydroélectrique sur le torrent de Pra Reboul. Dans le cadre de ce projet, la commune de Saint Crépin propose l'abandon du droit d'eau du canal de Champaussel à son profit contre la mise en place d'un réseau d'irrigation par aspersion (qui permettra de surcroît d'assurer la disponibilité d'un débit de 60 m<sup>3</sup>/h pour la protection incendie), une adduction d'eau potable et la facilitation d'un raccordement éventuel au réseau ERDF.



Les propriétaires-habitants du hameau de Champaussel ont accepté ces conditions, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives et des financements nécessaires à la réalisation du projet de microcentrale d'une part, et des projets irrigation/AEP d'autre part, par conventions signées en février 2016.

Les travaux qui se feront sur la commune de la Roche de Rame ne concernent que l'irrigation, l'adduction AEP et le raccordement au réseau ERDF du hameau de Champaussel.

Afin de poursuivre l'instruction du dossier d'autorisation unique, les services de l'État, et plus particulièrement ceux de l'ONF ont demandé à ce que soit formalisée une demande de défrichement de 240 m<sup>2</sup> sur la parcelle communale cadastrée E 28, située lieudit Le Serre, d'une superficie totale de 88016 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est située en forêt soumise au régime forestier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Autorisent la pose de conduites et acceptent une servitude de passage des conduites nécessaires aux réseaux d'irrigation, de distribution d'eau potable et d'électricité,
- Autorisent le passage et l'intervention du personnel d'exploitation ou des entreprises en cas de travaux sur les réseaux,
- Acceptent le défrichement nécessaire à la réalisation des travaux, soit 240 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle communale cadastrée E28,
- Mandatent la commune de Saint Crépin pour déposer la demande de défrichement auprès des services compétents

## 6/ Questions Diverses

**Daniel ALLARD** : Le tas de bois entreposé au Gorgeras est celui fait par l'entreprise Gandelli (1500m<sup>3</sup>) dans le cadre de la coupe en régie.

Une vente de 250 stères de bois de pin aux habitants de la commune va être proposée. Inscription en mairie avant le 10 Novembre. 10 stères maximum par foyer

**Odile PERALDO CARRIER** : commission du CCAS le 6 Octobre à 18 h 30 en mairie au sujet de l'arbre de Noël et du repas des aînés

**Michel FRISON** : a fait visiter la maison Queyras à une association. Une publicité sera faite très prochainement afin de vendre ce bâtiment. Une demande d'estimation a été faite récemment auprès du service des domaines et pour l'instant nous n'avons pas de retour.

**Michel FRISON** : une rencontre aura lieu la semaine prochaine avec la propriétaire du Bar Central

Il a également rencontré les futurs repreneurs du restaurant La Crèche, pour discuter de leur projet et leur proposer de les accompagner notamment pour ce qui est de l'accessibilité de l'établissement. Une ouverture est prévue début décembre.

**Frédérique FLANDIN** : Le Conseil Municipal Jeunes viendra présenter ses projets lors de la réunion du prochain Conseil Municipal

Une prochaine réunion d'Elus aura lieu le 12/10/2016 à 18 h 30 puis à 19h15 avec l'association déviation.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/2016 à 18h30

**Présents** : Michel FRISON, Elisabeth RICHARD, Gilbert AVERSA, Odile PERALDO CARRIER, Olivier CHIENNO, Agnes ANTOINE, Jean François ALBRAND, Jean Robert RICHARD

**Pouvoirs** : Colette ALBRAND donne procuration à Odile PERALDO CARRIER  
Daniel ALLARD donne procuration à Jean François ALBRAND  
Frédérique FLANDIN donne procuration Elisabeth RICHARD

**Absents** : Pierre HIDELBRANDT, David GAUTIE

1/ Rencontre avec l'association « Les Croquignards » représentée par Madame Isabelle PLUME, Monsieur Pierre FAYE et Monsieur Thomas DECADARAN, intéressée par l'acquisition d'un bâtiment devenu communal en bord de route nationale 94, la « Maison Queyras », ils sont venus présenter l'association.

Leur objectif est d'y créer un lieu pour développer autour de plusieurs pôles permanents une série d'actions, de projets, d'animations, encourageant la solidarité, l'échange, le respect de l'environnement, la proximité, l'action culturelle, le développement artistique, l'entraide.

Jean François ALBRAND s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour coordonner les associations qui proposent déjà ce qui est soutenu



Pierre FAYE insiste sur la nécessité d'un lieu dédié qui réunirait toutes ces associations plutôt que de tout faire dans l'individualisme  
Isabelle PLUME ajoute que l'association est en train de se monter et les objectifs sont en train d'être définis, une prise de contact sera faite avec les associations. Le but étant de s'imposer comme un moteur qui rassemblerait toutes les envies, cultures ...

Elisabeth RICHARD s'étonne de ne pas avoir de plan de financement

Isabelle PLUME indique que même s'ils sont sereins, ils souhaitent connaître le prix de vente de la Maison Queyras avant de pouvoir présenter un plan de financement. Elle demande si la commune a déjà une estimation des domaines et ce qu'elle pense de leur projet.

Michel FRISON trouve intéressant d'avoir structure avec des acteurs membre actif de l'association de tout horizon de tout milieu et de tout âge. Dans le cadre du projet de réaménagement du Centre Village, la commune est devenue propriétaire de la maison Queyras ainsi que de terrains autour.

En réponse à la question de prix, M. Le Maire les informe que la commune peut vendre sans avoir recours à une estimation de la part des services des domaines, néanmoins le conseil municipal fixera un « prix plancher » avant sa mise en vente par publicités avant la fin de l'année.

Pour en revenir au projet, la commune est dans une dynamique de revalorisation des commerces existants, M. Le Maire interroge l'association pour savoir comment ils vont gérer la concurrence entre un café associatif et le bar déjà présent.

L'association n'est pas inquiète et estime être un tremplin, la diversification de choix de structure attirera davantage de public.

M. Le Maire les interroge sur un éventuel planning de travaux,

Thomas DECADARAN souhaiterait, après avoir obtenu les autorisations nécessaires, commencer au printemps, sachant qu'il est charpentier et qu'il a visité le bâtiment il a déjà une estimation des coûts et du travail à fournir.

Agnes ANTOINE s'interroge sur l'embauche de salariés.

Isabelle PLUME l'informe que les membres de l'association sont encore en cours de discussion à ce sujet mais que sans doute la personne qui tiendra la brasserie sera salariée.

Monsieur Le Maire les remercie pour leur présentation et pour leur projet d'un « vivre ensemble » qui s'inscrit parfaitement dans l'esprit politique de la commune de La Roche de Rame et souhaite pouvoir leur apporter des réponses dans les deux mois, à savoir mi-janvier.

2/ Élection du secrétaire de séance :

**Gilbert AVERSA est élu à l'unanimité**

4/ Compte Rendu du conseil municipal du 30 septembre 2016

**Vote à l'unanimité**

5/ Délibérations soumises à approbation

### **Objet : Tarifs vente de bois aux habitants de la commune – Année 2016**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la coupe de bois exploitée en régie en septembre 2016 sur la parcelle 47 a produit :

- 1 520 stères de bois énergie
- 693 stères de bois de palette
- 52 stères de bois menuiserie

Il rappelle la proposition de la commission Alpage Forêt réuni le 26 Septembre 2016 de vendre aux habitants de la commune qui en feront la demande 250 stères de bois énergie, il s'agit de pin en longueur de 2,20 m. Ce bois sera disponible au lieu-dit la carrière, vendu en lot de 5 stères.

Compte tenu des couts d'abattage, débardage, chargement, transport, déchargement et gestion du chantier, la commission alpages réunie le 26 septembre 2016 a décidé de fixer le prix de vente aux particuliers à un montant de 32 euros le stère.

Il précise qu'il convient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce tarif.



Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- Fixent le prix du bois vendu aux particuliers au stère à 32 euros pour l'année 2016.

## **Objet : Adhésion de la commune de l'Argentière-La Bessée au SIGDEP**

### **Acceptation de la fusion du SIGDEP et du SIEP du Queyras**

### **Approbation des nouveaux Statuts du SIGDEP**

### **Nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération votée à l'unanimité du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public (SIGDEP) qui lors de son Assemblée générale du 21 Septembre 2016, propose :

- D'admettre en son sein la commune de l'Argentière-La Bessée
- De demander la fusion du SIGDEP et du SIEP du Queyras
- D'approuver les nouveaux statuts du SIGDEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte l'adhésion de la commune de l'Argentière-La Bessée au sein du SIGDEP

Accepte la fusion du SIGDEP et du SIEP du Queyras

Accepte les nouveaux statuts du SIGDEP

Désigne **Monsieur Daniel ALLARD** délégué titulaire

et **Monsieur Michel FRISON** délégué suppléant

## **Objet : Modification du taux de la taxe d'aménagement**

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en date du 1<sup>er</sup> Mars 2012 la taxe d'aménagement a été remplacée la Taxe Locale d'Équipement afin de financer les équipements publics.

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux de la loi n°2010-1658 du 29 Décembre 2010 de finances rectificatives pour 2010, en son article 28, instaurant la taxe d'aménagement en substitution de la Taxe Locale d'Équipement,

Il rappelle que les collectivités locales ont l'obligation de financer les extensions de réseaux nécessaires au développement de l'urbanisation sur les communes et que la participation pour Voiries et réseaux (P.V.R. ) ne s'applique plus depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015,

Il rappelle également que le taux de part communale de la Taxe d'Aménagement peut être défini par secteur de manière à encourager les constructions sur des lieux défavorisés tels que ceux situés au centre village et le long de la Route Nationale 94.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L21-22 et L.2121-29

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, dont L.331-15 du Code de l'Urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être défini par secteur et majoré jusqu'à 20 %, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseau ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions.

Vu la délibération en date du 17 Novembre 2011 mettant en place la Taxe d'Aménagement au taux de 2 %

Considérant que le taux peut être modifié chaque année à condition de délibérer avant le 30 Novembre pour une application au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année suivante,

Considérant que le besoin de financement des infrastructures communales induites par les nouvelles constructions,

Considérant les besoins en équipements sur la Commune de La Roche de Rame, il s'avère nécessaire de réévaluer le taux de la Taxe d'Aménagement à la hausse,

Il est proposé au Conseil Municipal un taux communal de 3 % sur l'ensemble du territoire communal et de conserver un taux de 2 % pour les constructions à 50 mètres de l'axe de la Route Nationale 94 dont le périmètre est défini sur le document graphique joint à la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

Article 1<sup>er</sup> : Modifier le taux de la Taxe d'Aménagement selon les modalités suivantes :

- Sur l'ensemble de la commune le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 3 %
- A 50 m de l'axe de la Route Nationale 94 le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 2 %

Article 2 : La présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L. 331-14 du code de l'urbanisme. Les conditions de la précédente délibération sont maintenues.

Article 3 : La présente délibération et les plans ci-joint seront :

- Annexés pour information au Plan Local d'Urbanisme
- Transmis aux services de l'État conformément à l'article L. 331-5 du Code de l'Urbanisme.

**Gilbert AVERSA** quitte la séance et donne procuration à **Olivier CHIENNO**.

**Olivier CHIENNO** est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

## **Objet : Désignation d'un représentant de la commune et de son suppléant à la CLECT de la Communauté de Communes du Pays Des Écrins**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire du 20 Juillet 2016 concernant l'adoption des nouveaux statuts ainsi que la délibération du 30 Juin 2016 portant sur la mise en place de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

Il rappelle que dans le cadre du transfert de compétences, (dans le sens communes vers communauté comme dans celui de la communauté vers les communes), la modification de l'intérêt communautaire



(extension ou réduction) ou la modification du périmètre doivent donner lieu à une évaluation des charges transférées.

Cette mission incombe à la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (CLETC). La CLETC doit rendre « ses conclusions l'année de l'adoption de la Cotisation Foncière sur Les Entreprises (CFE) unique (ex TPU) et lors de chaque transfert de charges ultérieur » (article 1609 nonies C IV du CGI).

La CLETC est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. C'est une commission composée d'élus désignés par chaque conseil municipal : chaque commune doit être représentée.

La CLETC élit son président et un vice-président parmi ses membres.

Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside **les séances**.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-21,

Vu l'article 59 XII de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015,

Entendu cet exposé,

Désigne, à l'unanimité, 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au sein du CLETC

Titulaire : **Michel FRISON**

Suppléant : **Agnès ANTOINE**

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable de l'année 2015.**

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, de la commune de La Roche de Rame

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

### **Objet : Convention avec le Pays pour l'achat de vélos électriques**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV2) mis en place par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en partenariat avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras.

M. Le Maire souhaite répondre à un appel à candidatures « TEPCV2 Passons à l'action » qui s'inscrit dans la loi de transition énergétique qui permet le financement d'actions grâce au fond de financement TEPCV.

M. Le Maire propose dans le cadre du programme une réduction des émissions des Gaz à effet de Serre et des pollutions liées aux transports, la mise en place d'une aide à l'achat ou d'une aide à la location longue durée (3 ou 6 mois) de vélos à assistance électrique (VAE) pour les habitants du territoire.

Le projet de financement par la collectivité prévoit une aide de 100 € par vélo, complété par un financement TEPCV de 300 à 400 €, soit une aide pour le particulier de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité moins quatre abstentions (Elisabeth RICHARD, Frédérique FLANDIN, Jean François ALBRAND, Odile PERALDO CARRIER, Colette ALBRAND) :

Décident de financer 10 vélos électriques sur deux ans et d'inscrire 1000 € euros consacré à cette opération sur le budget communal.

Monsieur Jean François ALBRAND s'abstient car il aurait souhaité un autre mode d'attribution de l'aide que « premier arrivé - premier servi ».

Madame Elisabeth RICHARD regrette qu'en période d'économie la commune supporte cette charge sur son budget.

### **Objet : Demande de financements pour la réhabilitation du four et de la forge situés La Fare**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation du four et de la forge du Quartier de la Fare.

Ces travaux consistent à procéder à une reconstruction partielle de ces deux bâtiments avec consolidation des murs, réfection des charpentes et couvertures, des voûtes, hottes et cheminées sur le modèle de l'existant au 19<sup>ème</sup> siècle.

Plusieurs devis ont été demandés, ils s'élèvent à un montant de 65 262,50 € HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver un plan de financement et de demander des subventions à l'Europe dans le cadre du FEADER et au Conseil Régional.

Il propose donc le plan de financement suivant :

- Montant des travaux 70 198,22 € HT, soit 84 237,86 € TTC
  - Subvention Conseil Régional 27 %, soit 18 953,51 €
  - Subvention Europe au titre du FEADER 53 %, soit 37 205,05 €
  - Autofinancement communal 20 %, soit 14 039,65 €
- Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,
- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire



- Autorisent ce dernier à solliciter le Conseil Régional à hauteur de 27 % du montant hors taxes des travaux et l'Europe au titre du FEADER à hauteur de 53 % du montant hors taxes des travaux.

### **Convention d'intervention foncière avec la SAFER**

Monsieur Le Maire rappelle que dans un souci de maintenir et de conforter l'agriculture sur notre territoire, de protéger l'environnement et les paysages ruraux et de maintenir un prix de vente compatible avec une activité agricole, le Conseil Municipal avait décidé de passer une convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), dans le cadre d'une intervention foncière. La SAFER étant titulaire d'un droit de préemption sur les ventes de fonds agricoles ou de terrains vocation agricole, reçoit les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.). La convention d'intervention foncière avait pour but de définir les modalités de l'aide apportée à la commune :

La mise en place d'un observatoire foncier avec analyse détaillée du marché financier à partir des Déclarations d'Intention d'Aliéner Cette convention est venue à expiration et Monsieur Le Maire propose de re-conventionner avec la SAFER dans ce cadre et donne lecture de la nouvelle convention. Cette dernière prendra fin le 31 Décembre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à signer la dite convention avec la SAFER
- 

### **Objet: Travaux Assainissement du Lac**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des conditions d'assainissement présent pour les WC du parking sud du lac ainsi que pour le local du Micky Bar situé sur les berges du lac,

Il rappelle qu'à ce titre, les WC Sud sont asservis à une fosse septique datant de plusieurs dizaines d'années et que les effluents du Micky Bar sont déversés dans une cuve que nos services techniques vident à minima trois fois par semaine. Par ailleurs, M. Le Maire rappelle les conclusions et les recommandations émises dans le cadre de l'élaboration du profil de baignade pour le lac de la Roche de Rame préconisant le raccordement des eaux usées des sanitaires sud au réseau d'assainissement ainsi que la collecte des eaux de ruissellement du parking sud et la création d'un puit perdu favorisant l'infiltration des eaux et donc leur filtration par le sol avant rejet éventuel dans le lac. L'étude conduite par la Communauté de Communes du Pays des Écrins porte sur un montant total de travaux de 55.158,53 € HT.

Vu les recommandations de l'élaboration du profil de baignade pour le lac de la Roche de Rame

Vu l'estimation détaillée des travaux au niveau du parking sud du lac de La Roche de Rame

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux le plus rapidement,

Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de financement et la demande de subventions comme suit :

- Montant des travaux HT 55.158,53 € HT
- Montant des travaux TTC 66.190,24 € TTC

Solliciter un montant de subvention maximale auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

Approuvent la demande de subvention

Autorisent M. Le Maire à demander le montant de la subvention aux taux le plus élevé à :

- L'Agence de L'Eau
- Conseil Départemental

Autorisent le Département à percevoir pour le compte de la Mairie la subvention de l'Agence de l'Eau et à lui reverser.

Décident de réaliser cette opération d'assainissement selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/12/2016 à 18h30**

**Présents:** Michel FRISON, Jean Robert RICHARD, Daniel ALLARD, Jean François ALBRAND, Elisabeth RICHARD, Frédérique FLANDIN, Gilbert AVERSA, Odile PERALDO CARRIER, Agnes ANTOINE

**Pouvoir:** Colette ALBRAND donne procuration à Odile PERALDO CARRIER

**Absent excusé:** Olivier CHIENNO

**Absents:** Pierre HIDELBRANDT, David GAUTIE

Élection du secrétaire de séance : **Frédérique FLANDIN** est élue à l'unanimité

1/ Michel FRISON présente 3 membres du Conseil Municipal Jeunes : Line, Oriane et Tom. Ils souhaitent informer le Conseil Municipal de l'avancée de leurs réflexions sur certains projets :

- La boîte à idées : elle a été fabriquée par les services techniques et sera placée à l'entrée de la mairie pour recueillir les idées et suggestions des enfants de la commune.
- Le terrain multisport a été réparé : changement des filets... le point d'eau est redemandé à cet endroit. Michel FRISON s'engage à ce qu'il soit installé pour ce printemps.



- Une soirée Halloween a eu lieu avec la présence d'une soixantaine de familles. Un mot de remerciement sera envoyé au Comité des Fêtes.
- Le Conseil Municipal Jeunes a assisté de sa propre initiative au conseil d'école.
- Une subvention a été accordée pour l'achat des tables de ping-pong et jeux pour l'école de la part de M. Joël Giraud, dans le cadre de sa réserve parlementaire.
- Un projet d'organisation d'une journée nature est à l'étude, ainsi que la création d'un parcours thématique avec un flyer sur le lac. Michel FRISON pense qu'il serait intéressant d'élargir au thème de la sécurité et des bonnes pratiques autour du lac.
- La mairie peut-elle éteindre les lampadaires la nuit pour faire des économies ?
- Michel FRISON : pendant les deux prochaines années, une étude est en cours afin de chiffrer le coût de l'éclairage public. Il est difficile de couper un seul secteur à la fois, mais à l'avenir ce n'est pas à exclure.
- Daniel ALLARD : Les lampes plus performantes vont être mises en place, donc moins coûteuses. Les lampadaires solaires sont aussi onéreux que les autres lampadaires, on les réserve donc à des secteurs où les réseaux électriques n'existent pas.
- Agnès ANTOINE : Il serait bien que le Conseil Municipal Jeunes fasse un petit article dans le bulletin municipal pour parler de leurs actions.
- Oriane signale que l'une des vitres de l'abri bus au pont de l'Ascension est brisée. Une réparation sera demandée pour remplacer celle-ci.

## 2/ Compte rendu des commissions

### Commission développement économique :

Jean Robert RICHARD :

- Micky Bar : satisfaction de la saison écoulée. Les travaux d'assainissement des toilettes sud et le recueil des eaux usées par une pompe de relevage seront réalisés au printemps.
- Camping : une visite avec l'architecte des bâtiments de France aura lieu en janvier au sujet de l'extension du camping pour l'aménagement et les plantations.
- Bar Central : un rendez-vous va être pris avec la propriétaire des murs pour discuter des travaux à envisager avant une éventuelle reprise de l'activité.
- Maison Queyras : Une mise en vente va faire très prochainement l'objet d'une publication dans différents supports. La commune souhaite vendre à un porteur de projet social ou économique. Délai de réponse : le 28 février 2017.
- Aménagement du centre village : une rencontre a eu lieu avec le cabinet AEV de Gap. Le conseil municipal a validé les plans d'aménagement. La future place sera plane. Il n'y aura donc pas de communication directe entre la place et la route qui mène à l'église. Une présentation sera faite à la population prochainement.

### Commission associations :

Une réunion a eu lieu avec le secrétariat pour faire le point sur la location des salles et les éventuels problèmes rencontrés. Le respect des règles d'utilisation est une condition sine qua non de la mise à disposition gratuite des locaux communaux.

Les dossiers de demande de subvention seront désormais à retirer en mairie.

L'auto-laveuse nouvellement achetée sera rangée dans un placard situé dans le dressing de la salle polyvalente.

Les tarifs 2017 pour la location des salles ont également été discutés.

### Commission communication :

Page Facebook : beaucoup de visites. Des nouvelles idées ont été retenues : le dicton de la semaine, les articles des associations...

Le prochain « entre lac et Durance » paraîtra début janvier.

Jean Robert RICHARD quitte la séance et donne pouvoir à Michel FRISON.

### Commission travaux – école :

Gilbert AVERSA : il y a de nombreux soucis au niveau du chauffage et des sanitaires. Plusieurs devis ont été demandés. Durant les vacances de Noël, trois blocs sanitaires seront changés.

Une demande de subvention sera faite à la Région dans le cadre du FRAT pour les autres travaux de l'école.

### Commission CCAS :

Odile PERALDO CARRIER :

- Préparation de l'arbre de Noël de l'école pour les enfants de 0 à 10 ans. Il a lieu le 10 décembre.
- Organisation du repas des aînés le 7 janvier 2017. Les colis seront achetés pour les résidents des maisons de retraite.



## 3/ Délibérations soumises à approbation

### 1) OBJET : RÉVISION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE.

Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le tableau de classement des voies communales

date de 1990, il a donc été décidé de mettre à jour le linéaire.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le tableau de classement des voies communales annexé à la présente délibération, Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
2. Approuvent l'actualisation du tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération)
3. Modifient le tableau des linéaires des voies communales comme suit :
  1. Voies communales à caractère de chemins :  
Ancien Relevé : 39 176 mètres – Nouveau Relevé : 43 776 mètres
  2. Voies Communales à caractère de rues :  
Ancien Relevé : 178 – Nouveau Relevé : 326
  3. Voies Communales à caractère de Places publiques :  
Ancien Relevé : 6 880 – Nouveau Relevé : 10 610
4. Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 44 102 mètres de voies publiques et 10 610 m<sup>2</sup> de voies communales à caractère de places publiques.
5. Autorise Monsieur Le Maire à le signer.

2) OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (ÉTAT). DU FRAT (RÉGION) ET DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE  
PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE VILLAGE. AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le programme d'aménagement du centre village.

Il précise que la commune souhaite engager un projet urbain et paysager afin de créer un lieu de vie convivial au centre du village répondant à une véritable attente de la population.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Réaménager l'espace de stationnement où se trouve le monument aux morts afin que le site retrouve son caractère villageois
- renforcer la notion de centre bourg, en créant un espace de vie plus agréable, favorisant l'épanouissement, la convivialité et la vie locale (« humaniser cette partie du village »)
- favoriser la circulation des piétons et vélos en toute sécurité et favoriser l'arrêt des véhicules avec du stationnement
- envisager un aménagement paysager et une amélioration de l'aspect esthétique et environnemental (rôle de « vitrine » du Pays des Écrins car il s'agit de l'entrée Sud du territoire) : envisager un espace vert et de détente.
- valoriser le site présent sur ce cœur de village : monument aux morts, bibliothèque, fontaine, parc du château
- envisager et d'améliorer la liaison entre les bâtis et les différents points de fixation de cet espace : skate-park, mairie, poste, Église, monuments aux morts, pépinière, commerces à proximité, place...
- intégrer la construction future d'un ensemble sur le terrain que vient d'acquérir la commune : habitations + commerces en anticipant un partenariat entre public/privé avec un investisseur qui pourrait les lots.
- donner à cet aménagement une cohésion avec les futurs aménagements espérés par la commune ;

Le montant de ces travaux s'élève à 649 290 euros HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter les financements de l'État au titre de la DETR 2016 et de la Région au titre du FRAT ainsi qu'au titre du produit des amendes de police en adoptant le plan de financement suivant :

Montant des travaux	649 290 euros HT
Subvention DETR 2017 - 35 %	227 251 euros
Subvention Conseil Régional FRAT - 30 %	194 787 euros
Produit des amendes de police - 7.8 %	50 645 euros
Autofinancement communal 27.2 %	176 607 euros
Y compris financement PAP	

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Sollicitent les financements tels qu'indiqués ci-dessus.

3) OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2016 au budget général de la commune.

Il propose de passer les écritures suivantes :



## BUDGET GÉNÉRAL

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

Comptes	Objet	Montant	
7398	Reversement, restitutions et prélèvements divers	+	2 000
66531	Indemnités	-	2 000
	Total	+	0

### Section d'investissement

#### Dépenses

Comptes	Objet	Montant	
2318/1301	Canal du Serre DUC	+	3 000
2031 / 1602	Grenellisation du PLU	-	3 000
	Total		0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la décision modificative n° 1 du budget général de la commune pour l'année 2016

#### 4) OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET DU CAMPING

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2016 au budget du camping.

Il propose de passer les écritures suivantes :

## BUDGET GÉNÉRAL

### Section de Fonctionnement

#### DÉPENSES

Comptes	Objet	Montant	
658	Charges diverses de gestion courante	+	1.00
61521	Entretien de terrains	-	1.00
	TOTAL		0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la décision modificative n° 1 du budget du camping de la commune pour l'année 2016

#### 5) OBJET : CRÉATION D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE à TEMPS COMPLET

Le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,



Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE, la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

6) OBJET : CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ÉCRINS. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU LAC.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune envisage de réaliser des travaux de raccordement du snack et des toilettes au réseau d'assainissement ainsi que le raccordement et le traitement des eaux pluviales du parking sud au puit perdu existant.

Une délibération a été votée le 28 octobre 2016 sollicitant l'Agence de l'eau et le Département afin d'obtenir des financements le plus élevés possibles pour pouvoir réaliser ces travaux.

Il propose de solliciter la délégation de MAÎTRISE d'ouvrage auprès de la Communauté de Communes du Pays des Écrins et de signer une convention dans ce sens.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à signer avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins la convention de mandat de MAÎTRISE d'ouvrage pour les travaux d'assainissement du lac.

7) OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES. ÉTUDE POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG (annule et remplace la délibération n°2014.46 du 17 mars 2014).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération votée le 17 mars 2014 sur le choix du bureau d'études pour l'étude pour la requalification du centre bourg.

Une erreur s'est glissée dans le décompte des tranches attribuées.

Monsieur le Maire propose d'attribuer ce marché au cabinet AEV et à Madame CHEVALLIER Maryline, cocontractante, bâtiment IC5 Microplis, 05 000 GAP, pour un montant modifié de 5 500 euros HT pour la tranche ferme, puis 5 000 euros pour la 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle et

4 % des travaux pour la deuxième tranche conditionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'exposé du Maire.

décide d'attribuer le marché comme suit : cabinet AEV et Madame CHEVALLIER Maryline, bâtiment IC5 Microplis, 05 000 GAP, pour un montant modifié de 5 500 euros HT pour la tranche ferme, puis 5 000 euros pour la 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle et 4 % des travaux pour la deuxième tranche conditionnelle.

- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette attribution.

4/ Questions diverses

Frédéric FLANDIN : Y aura-t-il sur la commune un accueil de réfugiés aux HLM ?

Michel FRISON : La CADA n'a pas retenue la commune de la Roche de Rame car ces personnes n'ont pas de moyens de locomotion. Les appartements HLM sont néanmoins encore réservés par la CADA.

### SECTION DE LA ROCHE DE RAME ET L'ARGENTIERE LA BESSEE

Chers Amis,

Notre section a regroupé plusieurs anciens combattants de la section du canton de L'Argentière.

Toujours très actifs nos porte-drapeaux ont participé à de nombreuses commémorations :

- La commémoration de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine a eu lieu le 8 juin à Briançon où nous étions invités : 7 porte-drapeaux présents dont 3 de La Roche .
- Le 18 juin, la cérémonie de la commémoration de l'appel du Général De Gaulle s'est déroulée au monument aux morts de l'Argentière ; 7 porte-drapeaux présents.
- Le 3 juillet, notre Président Jean Flandin, M. le maire de La Roche Michel Frison, Roland Arduin et Claude Martinez sont allés souhaiter un bon anniversaire pour ses 100 ans à M. Louis Monier en présence de sa famille.
- Nous avons également assisté aux obsèques de notre camarade M. Bleuze le 9 juillet à l'Argentière : 6 porte-drapeaux présents .
- Nous avons assisté au défilé du 14 juillet avec les élus, les pompiers, l'écho des glaciers, 6 porte-drapeaux présents.
- Dimanche 24 juillet, à Ailefroide, en présence de nombreux élus a eu lieu l'inauguration d'une plaque commémorative en hommage au général Aimé Doumenc : 11 porte-drapeaux présents.
- A près de 100 ans notre camarade Eugène Faure Brac nous a quitté le 31 juillet, nous renouvelons à toute sa famille nos sincères condoléances.
- Jeudi 11 août, à la chapelle du Lautaret une émouvante cérémonie s'est déroulée en mémoire des fusillés du Lautaret en présence des élus du Briançonnais, des autorités militaires, de nombreux anciens combattants Français et Italiens et de 40 porte-drapeaux.
- Le 6 septembre, à l'occasion du 72<sup>e</sup> anniversaire de la libération du Briançonnais, nous avons déposé une gerbe à la stèle de Francis Meliat à L'Argentière : 6 drapeaux présents.
- Notre traditionnel pique-nique annuel s'est déroulé le 15 septembre à la maison des associations. 43 personnes ont participé à ce bon repas, concocté par Camille Traiteur, dans une ambiance amicale.
- Les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées d'abord à La Roche, puis à L'Argentière et à ST Martin de Queyrières, toujours en présence de nos porte-drapeaux, de nombreux élus, des pompiers, des militaires et de l'écho des glaciers. Les adhérents de notre section se sont retrouvés à la salle polyvalente de La Roche de Rame pour partager un bon repas dans une ambiance conviviale et amicale.

**Le président et le bureau vous présentent leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année, une bonne santé pour 2017.**

**L'AMAC recherche des volontaires porte-drapeaux, vous adresser à J Flandin.**



## ASL Canaux de la commune de La Roche de Rame

Merci aux 207 membres de l'ASL et à nos partenaires. Les adhérents par leur travail bénévole et leur investissement personnel (145 corvées et divers travaux spécifiques) permettent aux 20 kilomètres des canaux porteurs d'apporter l'eau d'irrigation de notre commune.

Ci-dessous, bénévoles et entreprise dans les travaux au CLAUX (ancien Chemin du Batheoud).



*Réfection de canal porteur au CLAUX.*

Au mois de novembre, le ciel nous est tombé sur la tête ; malgré les fortes précipitations, nos canaux ont joué leur fonction. Sur notre commune, les habitants ont pris en main leurs canaux, sous forme d'une ASL (Association Syndicale Libre) depuis bientôt 10 ans. Notre gestion est assurée par des bénévoles mais nous sommes autonomes. Ce n'est pas le cas des ASA (Association Syndicales Autorisées) qui connaissent, soit des difficultés pour l'entretien des canaux (article du Dauphiné du 6 décembre 2016 <http://www.ledauphine.com/hautes-alpes/2016/12/06/les-corvees-de-canaux-du-travail-au-noir>), soit des retards ou des incertitudes sur leurs dossiers en gestion par l'administration. Sur certaines communes où les canaux ne sont plus entretenus, vous avez pu noter nombre de débordements les plus visibles, sur route. Notre autonomie est notre force de réactivité. Si l'eau tombe du ciel, elle doit être captée dans les torrents (par des systèmes garantissant l'alimentation constante malgré la force du torrent ou sa baisse), conduite en maîtrisant l'érosion et les débordements et évacuée jusqu'à la Durance. Merci aux 11 nouveaux adhérents qui nous ont rejoints.



***Souhaitons une Bonne Année à notre association pour la sécurité et le plaisir de tous.***

## L'heure d'un premier bilan

Créée en mai 2015, l'association DÉVIATION-LRDR a travaillé sans relâche jusqu'à présent pour relancer le projet de la déviation de notre village. En un an et demi, même si tout n'est pas gagné, il faut reconnaître que la machine est lancée ou plutôt relancée. En effet, les études ont été inscrites au CPER (Contrat de Plan État Région) 2015/2020 avec une enveloppe de 200 000 € pour son financement.

La première réunion de travail avec les services de l'État le 28 novembre 2016, organisée par la Sous-Préfète à La Roche de Rame, a permis à la municipalité et à l'association, après une visite sur le terrain, de démontrer l'utilité et l'urgence d'obtenir une véritable déviation et de rappeler que nous n'accepterions pas un aménagement de la route actuelle, conformément aux avis intangibles de la municipalité et aux statuts de l'association.

Les services de la DREAL nous ont indiqué un échéancier, les études devraient démarrer en ce début d'année, mais il s'agit d'un processus long, il faudra donc être patient... Patients mais vigilants, nous veillerons à ce que cet échéancier soit respecté, les rochons ont déjà suffisamment attendus.

Nous en profitons pour remercier les quelque 1700 adhérents, moraux ou actifs, du village, du département, de la Région et de bien plus loin encore.

Des personnes du village que nous rencontrons indiquent ne plus croire en la réalisation de la déviation, nous les comprenons bien sûr, cependant, l'association a su créer une dynamique, une force qui avait manqué par le passé. Cette force, c'est VOUS, c'est NOUS TOUS et c'est grâce à cela que cette fois-ci nous pouvons y croire.

***La route est encore longue, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés,  
de votre soutien, REJOIGNEZ-NOUS.***

***[www.deviation-lrdr.fr](http://www.deviation-lrdr.fr) - Facebook : Deviation-LRDR***

# Sport santé Écrins

## Depuis septembre, l'association Actizen a laissé la place à SPORT SANTÉ ÉCRINS.

Les membres du bureau et les animatrices, redoublent d'efforts pour multiplier et varier les activités physiques et sportives, sous la tutelle de la Fédération de gymnastique volontaire, laFFEPGV, qui ne cesse de développer et de proposer des formations qualifiantes aux animatrices, afin d'assurer en permanence des cours de qualité.

Des cours sont organisés sur l'ensemble du canton (voir facebook).

Alors, n'hésitez plus.

Le Sport Santé est fait pour vous !

Venez nous rejoindre à la salle polyvalente de La Roche de Rame les mardi et jeudi :

- de 18 h 30 à 19 h 30 : Fitness / renforcement musculaire avec Laetitia
- de 19 h 30 à 20 h 30 : Stretching avec Kamila
- de 18 h 30 à 19 h 30 : Pilates (en essai) avec Anne-Sophie
- de 19 h 30 à 20 h 30 : Cross energy avec Anne-Sophie.

*Anne-Sophie, Laetitia et Kamila*

L'année 2016 s'est terminée et avec elle une année d'animations que nous avons eu plaisir à composer. Le pique-nique partagé du mois de juin ayant donné le ton, se sont succédées les festivités de l'été, le vide-grenier de juillet et l'incontournable fête de la Saint Laurent du mois d'août tant attendu par nombre d'entre nous. La soirée pizza, et la soirée Halloween (en collaboration avec le conseil municipal jeune de la commune) en septembre ont, elles aussi, trouvé leurs adeptes, à notre grande satisfaction.

Nous tenions à remercier sincèrement toutes les personnes ayant œuvré bénévolement, de près ou de loin, au bon déroulement de ces manifestations, sans qui tout aurait été beaucoup plus compliqué à mettre en place, à Mr le Maire et ses conseillers, au personnel administratif de la mairie, aux agents techniques, à l'association Patrimoine, à l'association Loisirs et culture, aux archers des Écrins et Au Retro Club Briançonnais, ayant participé à la fête de la St Laurent, à l'épicerie « chez Pillou » et au Chalet du lac, aux membres du Conseil Municipal Jeune. Le comité des Fêtes est une association de bénévoles ouverte à toutes les bonnes volontés. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe ou nous aider lors d'une manifestation vous pouvez contacter Jayson au 07 60 41 15 79.

## Quelques dates pour 2017.

- 14 janvier 2017 : Assemblée Générale du Comité des Fêtes (18h salle des associations)
- 25 Février : Pizza Party 2 (le retour !!) au Four des Bruns, celle de septembre 2016 ayant été une réussite nous récidivons !!!!!
- Fin avril ou début mai : bourse aux vêtements printemps / été à la salle polyvalente (pas encore de date précise)
- 11 juin : pique-nique partagé au parc du château
- 14 juillet : vide grenier
- 15 juillet méchoui et soirée musicale
- Du 10 au 14 Août : fête de la ST Laurent
- Courant octobre : bourse aux vêtements automne/hiver
- Courant novembre : Bourse aux jouets

Le Programme sera enrichi dans les mois à venir. Nous vous tiendrons au courant via notre page Facebook. Pour l'heure, nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous en 2017 pour une année spectaculaire et festive !!!

*L'équipe du comité des fêtes.*

---

## VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Le comité des fêtes souhaite organiser le concours du « plus bel O.R.N.I. » (Objet Roulant Non Identifié) à l'occasion du pique-nique partagé du dimanche 11 juin 2017. Un thème sera donné pour la décoration et la participation se fera seule ou par équipe (un O.R.N.I. par équipe). Un défilé pourrait se faire de la place de Géro au parc du château. Pour réaliser ce projet nous avons besoin d'un certain nombre d'inscriptions. Si vous êtes intéressés merci de retourner ce bon à la mairie de la Roche de Rame, à l'attention du « comité des fêtes » au plus tard le 15 janvier.

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Je souhaite participer au concours « plus bel O.R.N.I. » (Objet Roulant Non Identifié) qui aura lieu le 11 juin 2017.

*Signature :*



Au début de l'année 2016 des élections ont eu lieu au sein de l'association de pêcheurs La Rive Reine afin d'en renouveler le conseil d'administration. Neuf membres ont été élus pour les cinq années à venir. Le président reste Manuel Putelat, le vice-président Pascal Malo, le trésorier Jean-Philippe Telmon et Daniel Gallice est nouvellement élu en tant que secrétaire. Les autres administrateurs étant Christian Albrand, Eric Albrand, Léo Astier-Perret, Guy Barnéoud-Arnolet et Roland Roux. N'hésitez pas à vous adresser à eux en cas de remarques ou de questions sur la pêche ou la vie de nos cours d'eau.

2016 aura été une belle année aussi du point de vue des ventes de cartes de pêche. En effet, grâce notamment aux pêcheurs de la commune qui se sont mobilisés pour prendre leur carte à la Roche de Rame et au nouveau point de vente la Dormilhosa à Pallon qui a permis à ceux de Champcella d'en faire de même, l'association a pu vendre cette année 37 cartes annuelles, contre une moyenne de 22 cartes par an sur les cinq dernières années. En ajoutant à ces cartes les cartes 12-18 ans et les cartes féminines, l'association atteint un nombre de 46 membres actifs, qui n'avait pas été atteint depuis 2004. Cette bonne nouvelle le sera vraiment si elle se confirme dans le temps, par la volonté des pêcheurs à prendre leur carte auprès de leur association.

En 2017 la nouveauté sera la mise en réserve du ruisseau du Goudeyron. Ce ruisseau, qui longe la route nationale avant d'aller se jeter dans la Durance est régulièrement entretenu par les membres de la Rive Reine. C'est en effet une zone de frayères précieuses qui permettent d'alimenter naturellement la Durance en truites sauvages chaque année.

La prochaine assemblée générale de l'association aura lieu vers la fin du mois de février et tous ceux qui sont intéressés de près ou de loin par la pêche et les milieux aquatiques y seront les bienvenus.

Au plaisir de vous croiser au bord de nos cours d'eau,

*Pour la Rive Reine, Manuel Putelat.*

## Loisirs et Culture



Après une reprise le 6 octobre de nos activités au club de modélisme naval, nous avons constaté un nouvel attrait et une certaine dynamique grâce à notre manifestation sur le Lac les 14, 15 et 16 avril 2016 .

Nous avons été également invités à tenir un stand lors du salon du modélisme au Quattro de Gap le 24 septembre .

D'autre part, nous recherchons des bénévoles pour nous aider à encadrer les jeunes lors de nos séances au club de modélisme situé à Géro, le jeudi soir de 18h à 19h30.

Vous pouvez me contacter par tel au 0642475608 ou par e-mail : chopin.leriou@hotmail.fr.  
Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2017 .

*Le président du club  
Alain CHOPIN*

## Foyer de l'Amitié

Le 7 juillet, nous avons débuté l'été par un grand pique-nique à Limassousse, dans la montagne de Champcella. Dans ce cadre magnifique nous avons partagé un repas tiré des sacs, nos amis de Champcella nous ont offert de bonnes pâtisseries. Jeux de boules et de cartes ont clôturé la journée.



A l'occasion des fêtes de la St-Laurent, le foyer a organisé un grand loto, qui connaît chaque année une grande participation aussi bien des adhérents que du public de tous les villages environnants.  
Le foyer a vendu ses réalisations le dimanche 14 août.

En septembre, la sortie de 2 jours en Bourgogne a connu un grand succès avec plusieurs visites notamment l'abbaye de Cluny, la maison du Charolais, le musée du cycle et de la machine à coudre.



Quelques jours après la reprise des réunions du jeudi, une quarantaine d'adhérents sont allés déguster le repas de la chèvre à Ancelle et ont fait un petit tour au col de Moissières dans le Champsaur, d'où l'on aperçoit la vallée de la Durance. Au retour nous nous sommes arrêtés dans une fromagerie.

Mercredi 14 décembre, le repas de Noël a eu lieu au centre d'oxygénation de Briançon.

Nous dégustons la bûche de Noël le lendemain 15 décembre à la salle des associations.

Fidèles à la tradition, nous tirerons les rois le premier jeudi du mois de janvier.

Avant l'assemblée Générale de fin janvier, un thé dansant aura lieu le 22 janvier.

Le bureau demande aux jeunes retraités (et anciens aussi) de La Roche de Rame de venir s'investir au sein du foyer pour que perdure notre association, nous recherchons un ou une présidente et une secrétaire.



## Noces de coton du jardin des simples de La Roche-de-Rame le 9 juillet 2016 : 60 personnes

Après une mini-conférence pendant laquelle Anne Merry nous a révélé les vertus et les usages des simples, en guise de gâteau d'anniversaire, une dégustation de cake aux orties, de panna cotta aux plantains, arrosés de sirop à la menthe sans colorant, a suscité un vif intérêt chez les participants.



Photo Philippe Perrin

## Et aussi une fleur retrouvée par Claude Casenave : la grande Aunée La grande Aunée (Inula helenium)



C'est une grande plante d'origine asiatique, de la famille des astéracées. Elle se caractérise par ses très grandes feuilles et ses fleurs ressemblant à de grosses marguerites jaunes.

La légende dit qu'Hélène de Troie portait un bouquet de grande Aunée quand elle a été enlevée par Pâris, d'où le nom scientifique.

A la Roche-de-Rame il existe une belle station de cette plante près de la pisciculture.

## ETE 2016

- Vente de 195 pains sur le vide grenier du 14 août. Merci aux apprentis boulangers !
  - Visite de l'église : 45 personnes sur 5 dimanches
  - Jeu de piste : 8 août, quelques familles et le centre aéré de l'Argentière
  - Trois conférences :
    - 19 juillet en hommage à Louis Reynaud
    - 2 août : Le travail des femmes pendant la Grande Guerre
    - 2 septembre : Le plus grand empereur, Charles Quint
- Chaque conférencier s'est exprimé devant une salle pleine.

**Les projets :** un film historique sur le village, un marché de Noël 2017, une forge retrouvée.

**L'assemblée générale** de l'association est prévue samedi 28 janvier 2017 et ouverte à toute personne qui voudrait être avec nous, pour nettoyer sentiers et autres, pour retrouver des activités anciennes et donc de l'histoire locale, pour de la convivialité autour de nos repas festifs.



## SPECTACLE DE NOËL

C'est Samedi 10 décembre qu'a eu lieu le spectacle de Noël à la Roche de Rame, tous les enfants ont pu présenter les activités réalisées durant le temps périscolaire du Vendredi après-midi.

Les petits cuistots ont participé à l'élaboration du goûter, les plus petits ont montré leur gymnastique et les plus grand nous ont offert du théâtre, de la zumba, un montage vidéo et du cirque.

Ce spectacle s'est clôturé avec deux chants donnés par tous les enfants de l'école, qui avaient été travaillé sur le temps scolaire.

Un grand merci à tous les intervenants pour leur implication, les institutrices, la mairie de la Roche de Rame, les parents et l'ensemble des enfants qui nous offrent chaque année un Noël joyeux !

